

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 20 février 2019 - 18 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt février, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 01 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, HERNANDEZ, LACOSTE, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BROUSSE, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MARIN, PERROT, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme LE PRIOL a donné procuration à M. BAË Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. CHOUARD a donné procuration à Mme DE COUX M. PETER a donné procuration à Mme DUBOIS
ABSENT(E)S	Mmes GOSELIN, MATHIEU-DEBLACHE et MM. LERAT, MONROZIER
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme HERNANDEZ Adda
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 13 décembre 2018 et 24 janvier 2019 2 - Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD 2018-2021 3 - Débat d'Orientations Budgétaires - 2019 4 - Ex-SIDEXE - répartition financière de la cession de deux terrains dans le cadre de la Zone de la Ménude 5 - Demande d'une subvention formulée par le lycée Clémence Royer de Fonsorbes pour le projet "atelier de l'acteur" 6 - Modification de la composition de deux commissions municipales suite à la demande des Elus 7 - Marché de travaux pour la création d'un relais d'entreprises (tiers lieu) 8 - Avenant n° 1 - marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépapé 9 - Groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés 10 - Acquisition de la parcelle cadastrée BO n° 340 sise chemin Canto-Laouzetto 11 - Transfert d'office dans le domaine public de la parcelle cadastrée AO n° 38 sise impasse du Roussillon 12 - Mise à jour du cadastre - transfert d'office dans le domaine public de diverses parcelles 13 - Création de contrats 14 - Création de Contrats d'Engagement Éducatif - service jeunesse 15 - Diminution d'une durée hebdomadaire 16 - Projet d'extension du gymnase de Cantelauze 17 - Avenir Fonsorbais "les Trois Mousquetaires" - demande d'une subvention de projet 18 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) 19 - ÉNÉDIS - convention de servitudes - rue de l'Église 20 - Dénomination d'une nouvelle impasse - lieu-dit Hourmes 21 - Assignation au Tribunal Administratif de Toulouse 22 - Revitalisation du cœur de ville 23 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 24 - Questions orales posées par les divers groupes 25 - Informations diverses

Date de la convocation : 13 février 2019	Date d'affichage de la convocation : 14 février 2019
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33	Présents : 25
en exercice : 33	Votants : 29

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme HERNANDEZ Adda, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOIE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Police Municipale
2. Ancienne gare

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. La guinguette
2. La publication de Fonsorbes Citoyenneté

Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Chemin Marial
2. Chemin Canto-Laouzetto

1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 13 DÉCEMBRE 2018 ET 24 JANVIER 2019

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : nous souhaiterions que la délibération adoptée pour le stade du Trépapé soit retirée du procès-verbal puisqu'elle n'est pas conforme. Il faut qu'elle soit représentée dans le cadre règlementaire, c'est-à-dire annoncée sur la convocation, sur la Note Explicative de Synthèse, afin que nous puissions tous nous prononcer de manière conforme et règlementaire. Si cette proposition n'est pas acceptée, nous voterons "contre" ce procès-verbal. Mais, nous souhaiterions, puisqu'elle n'a pas été prise dans le cadre règlementaire, que nous puissions rétablir les choses.

Mme le Maire : je pense que cela fera partie des discussions que nous aurons globalement sur le cœur de ville.

M. Pilet : non. Il y a un procès-verbal, dans lequel une délibération est prise, qui n'est pas conforme aux règles ...

Mme le Maire : ... j'ai entendu ...

M. Pilet : ... c'est donc de savoir si vous maintenez dans le procès-verbal cette délibération qui n'est pas conforme ; ce n'est pas la même chose pour voter ...

Mme le Maire : ... nous entendons bien. Nous attendons le retour du contrôle de légalité. Pour l'instant, nous la laissons en l'état, puisque nous n'avons pas eu ce retour. Ce point-là, comme tous les autres qui concernent le cœur de ville, fera partie d'une discussion que nous aurons ultérieurement.

M. Pilet : la Préfecture, que nous avons sollicitée, nous dit bien que ce n'est pas conforme, qu'il appartiendra à un groupe, ou à un Élu, de saisir le Tribunal Administratif. Je ne voudrais pas arriver à cette extrémité-là, bien évidemment. Donc, nous préférons que les règles soient respectées car, comme vous l'avez dit, ce n'est pas agréable de se retrouver devant les tribunaux. Ce n'est pas l'objectif, dans un débat démocratique, dans un Conseil Municipal. Je pense que nous pouvons arriver à trouver un consensus.

Mme le Maire : nous en reparlerons lors ...

M. Pilet : ... oui, mais pour nous, c'est important pour le vote.

Mme le Maire : oui, j'entends. Nous reportons le vote au prochain Conseil Municipal, si vous le voulez bien.

M. Pilet : d'accord. Merci.

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019.

VOIE	Pour :	25
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	4 (Mme Calvo, MM. Brousse, Lorrain et Rivier)

Mme le Maire : pour information : Mme Boyer avait émis des observations lors du vote du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2018. La secrétaire du Conseil Municipal a écouté l'enregistrement audio de cette séance, Mme Boyer a été prévenue des observations prises en compte ou non, à savoir : deux de ses observations ont été prises en compte : la présentation sous forme de paragraphes et la correction indiquant "de bâtiments". Par contre, la troisième demande n'a pas été retenue : Mme Boyer souhaitait que soit noté qu'elle avait voté l'achat du terrain à Pistoulet en tant que "réserve foncière" et en aucun cas pour un objectif économique ; mais, cela ne correspond pas à l'enregistrement.

Mme Boyer, vous avez donc été contactée par la secrétaire ...

Mme Boyer, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", *hors micro* : ... j'accepte tout à fait ces modifications.

Mme le Maire : nous restons donc sur les deux premières demandes.

2 - STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CLSPD 2018-2021

Mme le Maire : cette stratégie territoriale a été abordée lors de la séance plénière du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) tenue il y a une quinzaine de jours à Fonsorbes.

Mme Hernandez, Adjointe déléguée au secteur "affaires sociales-prévention-sécurité" : cette stratégie a été présentée en commission "prévention et sécurité" du 10 janvier 2019 ; la séance plénière a eu lieu le 6 février 2019 en Mairie. Cette instance est le cadre de présentation et d'échanges sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Elle permet aussi de définir les objectifs à atteindre avec les différents partenaires, car pour que cela réussisse, il faut une mobilisation de tous.

Autour de Mme Siméon, qui est présidente du CLSPD, il y avait Mme le Sous-Préfet, M. le Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la politique de la ville, Mme la Vice-Procureure, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Toulouse Mirail, le Lieutenant Savoia de la Gendarmerie de Saint-Lys, M. le Conseiller Technique, responsable de l'équipe mobile de sécurité de l'Académie de Toulouse, M. Routou, Principal du collège, Mme Alary, Proviseure du lycée, la responsable de la Maison des Solidarités de la Salvétat-Saint-Gilles, la Conseillère de la Mission Locale, les bailleurs sociaux, les Élus de la commission "prévention et sécurité", et les différents services de la Mairie (Police Municipale, Centre Social, service jeunesse, Point Écoute des Jeunes et des Familles, coordonnateur à la parentalité, ...).

Lors de cette réunion, les actions partenariales ont été exposées. Cette séance a permis de :

- présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune
- faire le bilan des actions conduites
- définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance
- valider certaines orientations

La stratégie territoriale a défini trois objectifs principaux qui sont calqués sur les objectifs nationaux et départementaux : prévention autour des mineurs et des jeunes majeurs, amélioration de la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, et tranquillité publique.

La commune a mis en place plusieurs actions :

- auprès de jeunes et des parents avec les soirées débats sur l'usage des écrans, la sensibilisation du personnel aux conduites addictives, le projet "Muzi Cool" (prévention qui a eu lieu lors de la fête de la musique), les mesures de responsabilisation en partenariat avec le collège
- dans le cadre des violences faites aux femmes, des actions de communication ont permis d'informer le public. La sensibilisation du personnel renforce le repérage des victimes de violences et permet un premier accompagnement. Nous pouvons aussi les diriger vers l'association "du côté des femmes" qui se trouve à Muret.
- la prévention et la lutte contre les cambriolages et les escroqueries, ainsi que le partage de l'espace public, regroupent les actions conjointes de la Gendarmerie et de la Police Municipale notifiées dans la convention communale de coordination : les Opérations Tranquillité Vacances (OTV) ; la présence de la Police Municipale lors des manifestations aux abords des écoles ; les sorties de la Police Municipale, une fois par mois, de 15 h à 22 h ; intervention de la Police Municipale sur la régulation du stationnement et sur les excès de vitesse

De nouvelles propositions permettront de développer le travail déjà engagé :

- le projet "monte ta soirée", qui s'adresse aux jeunes et aux parents, lorsque les jeunes louent notamment la salle Bidot : les accompagner sur les risques en cas de consommation d'alcool ou autres ; responsabiliser les jeunes et leurs parents.
- la désignation d'un référent "des violences faites aux femmes" au sein de la commune : il coordonnera les actions à mener avec les professionnels, éventuellement avec la Gendarmerie. Il s'agit de Mme Dékée, qui est également la coordonnatrice du CLSPD.

- la mise en œuvre de la participation citoyenne ; une réunion a eu lieu le 4 février 2019 avec les Présidents des Conseils de Quartier, car visiblement certains Conseils de Quartiers sont intéressés. Nous sommes dans l'attente qu'ils se manifestent ...
Mme le Maire : ... il y a d'ores et déjà eu un contact de la part de certains Conseils de Quartiers directement avec le Lieutenant Savoia qui avait animé la réunion en question. Ils ont repris contact avec lui pour l'informer qu'ils étaient effectivement intéressés par la démarche. Ils doivent donc se rencontrer dans le cadre d'une réunion propre aux Conseils de Quartiers pour définir les modalités de fonctionnement de la participation citoyenne.
M. Pilet : de quels Conseils de Quartiers s'agit-il ?
Mme le Maire : en l'occurrence, il s'agit du Conseil de Quartier de la Gare. Je ne pense pas qu'il soit seul, j'ai été mise en copie de ce courriel-là, je pense qu'au vu de la participation qu'il y a eu ce soir-là et de l'intérêt qu'ont montré certains participants sur le dispositif, je pense qu'il n'y aura pas que ce secteur-là.
Mme Hernandez :
- la sensibilisation des Présidents des associations aux problèmes de radicalisation, car jusqu'à présent c'était le personnel

Mme le Maire : je crois que ce qui peut être dit, c'est que les participants à cette réunion ont tous été d'accord sur le fait que le travail accompli sur la commune en partenariat avec chacune des instances précitées était de qualité, cela a été une après-midi riche. Nous avons également remercié l'ensemble des services impliqués car ce projet va largement au-delà de la Police Municipale, du Centre Social, du service jeunesse : c'est aussi au travers du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), du CAJ (Centre d'Activité Jeunesse), ..., tous ces services qui sont engagés, qui font qu'il y a un suivi, une cohérence dans les actions ; un partenariat que nous allons qualifier d'efficace, tout particulièrement avec la Gendarmerie.

Mme Hernandez : il est vrai que le travail des services de la commune a été salué par l'ensemble des participants : M. le Procureur, M. le Sous-Préfet, et d'autres. Il y a un réel partenariat et le personnel est vraiment très engagé. Je pense que nous pouvons compter sur lui. Il convient également de saluer le travail de Mme Dékée, Mme Siméon l'a remerciée, elle a également remercié tout le monde.

Mme le Maire : avez-vous des remarques ? Peut-être M. Lalanne qui a participé ... non, pas particulièrement ?

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : non. Juste dire qu'il y avait une qualité d'échanges, de par la présence des différentes autorités concernées, dans une bonne ambiance ; c'était constructif.

Mme le Maire : oui, absolument.

Mme Hernandez : cette stratégie doit être revenue signée, comprenant notamment ce qui nous avons ajouté, à savoir la sensibilisation des Présidents des associations aux problèmes de radicalisation.

Mme le Maire : même si Fonsorbes n'est pas une commune "à risques". Pour autant, la radicalisation est un sujet, une préoccupation majeure pour les services de l'État. Je ne suis pas sûre que Fonsorbes soit en première ligne concernant cette problématique. Mais il est vrai qu'ils essaient d'interpeller les milieux associatifs, dans certains quartiers. Nous en parlerons aux Présidents de nos associations ; je ne suis pas sûre qu'ils rebondissent sur le sujet, mais c'est une information qui mérite d'être diffusée.

Mme Hernandez : cette information est intéressante, au moins pour comprendre. Le sujet est très bien cadré.

Mme le Maire : c'était une information. Pas de questions particulières ?

Aucune question n'est posée.

3 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (délibération n° 2019-025)

Les données du Rapport d'Orientations Budgétaires de 2019 sont présentées à l'aide du vidéoprojecteur.

Arrivée de M. CHOUARD Jean-Stéphane à 18 h 18

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 29
-------------------	---------------	--------------

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : en premier lieu, nous allons rappeler le contexte juridique dans lequel s'inscrit cette présentation :

La loi du 6 février 1992 : le Débat d'Orientations Budgétaires doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

La loi du 7 août 2015 instaure la présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels, la dette, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal, une transmission et une publication.

Dans la prolongation de ce contexte juridique, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit la présentation des objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'évolution du besoin de financement annuel pour le budget principal et pour les budgets annexes.

Les éléments de contexte en ce début 2019 font état d'incertitudes internationales persistantes, mais également d'un redressement de l'économie française.

Au niveau du secteur public communal au plan national : nous mesurons une faible progression des dépenses réelles de fonctionnement, + 0,9 % en 2018, ce qui peut s'expliquer en partie par une évolution contenue des dépenses de personnel compte-tenu du gel du point d'indice et du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations).

Les recettes, sur le plan national, sont en hausse de 1,3 % et s'appuient sur la hausse des recettes fiscales avec une revalorisation des bases en 2018 de 1,2%. En conséquence, nous observons une reprise de l'épargne brute, mais une hausse des emprunts des collectivités qui continuent à avoir recours à l'emprunt pour leurs investissements. Les emprunts nouveaux sont en hausse de 4,5 % et les dépenses d'investissement sont en hausse de 7 % sur 2018.

La loi de programmation des finances publiques de 2018-2022 et la loi des finances 2019 fixent un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 1,2 %. Il y a d'autre part la poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation avec le dégrèvement de 65 % contre 30 % en 2018 pour les foyers concernés.

En ce qui concerne l'évolution des taxes fiscales, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales est de 2,2 % pour 2019.

Pour les dépenses de personnel, le point d'indice reste gelé. Par contre, le PPCR est dégelé, ce qui entraînera une dépense de 30 000 € pour la commune de Fonsorbes sur 2019.

Nous notons aussi une stabilisation des mesures de soutien à l'investissement local : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'investissement local.

En ce qui concerne la ville de Fonsorbes, et plus précisément :

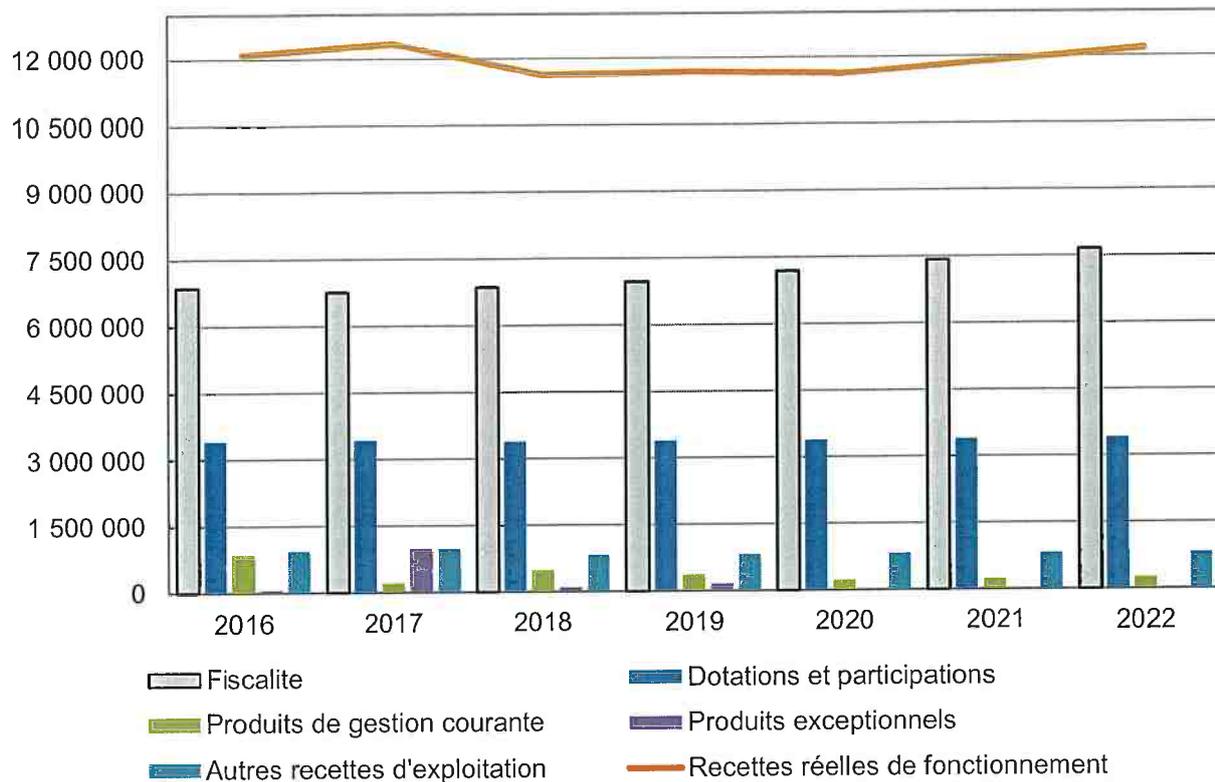
Les recettes de fonctionnement

La municipalité a décidé de maintenir les taux d'imposition existants. Seule s'appliquera en 2019 la revalorisation des bases fixées par l'État. En ce qui concerne la fiscalité indirecte, nous faisons une hypothèse d'une recette de 500 000 € pour la taxe additionnelle des droits de mutation. Cette hypothèse est vérifiée maintenant depuis un certain nombre d'années. Nous faisons aussi l'hypothèse d'une stabilité des dotations dans la continuité des années précédentes. En 2019, nous prévoyons des produits exceptionnels : la vente des terrains de la Ménude par le SIDEXE et le reversement du budget annexe "la Rose du Parc" pour compléter l'autofinancement des investissements.

Dans la prospective, nous prévoyons par la suite une augmentation des recettes et des loyers dès 2019 avec l'entrée en fonction du tiers lieu et, par la suite, avec la création d'un bâtiment commercial à Cantegraille.

Avec ces hypothèses, la prospective pluriannuelle sur les recettes de fonctionnement donne le tableau suivant :

2016-2022 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Je vous invite à regarder la dernière ligne qui permet de suivre l'évolution des recettes de fonctionnement. Nous voyons qu'en 2016 et 2017 des reversements de budgets annexes et des produits exceptionnels participent de manière importante à l'autofinancement. Pour mémoire, en 2016 il y avait 630 000 € de reversement de budgets annexes, 522 000 € de Dotation de Solidarité Communautaire. En 2017, il y a eu 971 000 € de produits exceptionnels : 500 000 € du SIVOM et des ventes de terrains du SIDEXE. A partir de 2018, ces recettes exceptionnelles diminuent et l'augmentation des recettes repose principalement à ce moment-là sur l'augmentation des produits fiscaux que nous pouvons évaluer à peu près à 200 000 € par an, et sur les recettes nouvelles générées par le tiers lieu et le bâtiment commercial. Pour mémoire, en 2018 sont encore prévus les reversements des budgets annexes "Cachac II" et "Cachac III" pour 250 000 €, un reversement du SIDEXE pour 64 000 €, et en 2019 les reversements du budget annexe "la Rose du Parc" pour 140 000 € et des terrains du SIDEXE pour 110 000 €. Donc, nous constatons sur la période une stabilité des recettes réelles de fonctionnement puisqu'en 2022 elles sont légèrement supérieures à celles de 2016.

Pour information, les recettes par habitant sont de 848 €, sachant que la moyenne de la strate est de 1 334 € en 2017.

Les dépenses de fonctionnement

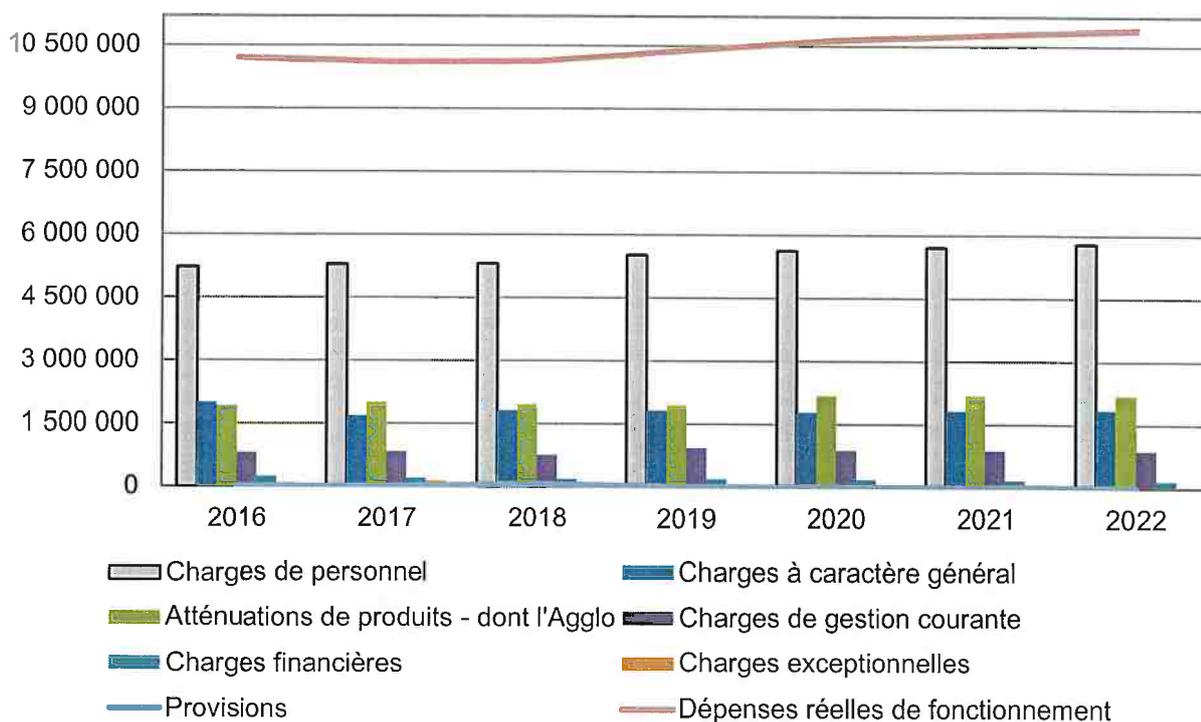
La volonté de la municipalité est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager de l'autofinancement pour continuer à développer des investissements conséquents.

Néanmoins, le choix a été fait de poursuivre une politique culturelle de qualité, avec un budget en 2019 égal à celui de 2018, et qui a plus que doublé depuis 2016.

Il faut noter aussi la poursuite des nécessaires travaux d'éclairage public et de voirie qui impactent le fonctionnement au travers des contributions aux syndicats, puisque nous payons les travaux d'éclairage public au SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne), et les travaux de voirie au Muretain Agglo via l'Attribution de Compensation.

Avec ces hypothèses, la perspective pluriannuelle sur les dépenses de fonctionnement donne le tableau suivant :

2016-2022 -DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Sur la dernière ligne, nous pouvons suivre l'évolution : en 2016, le renforcement électrique impactait fortement les dépenses ; elles baissent en 2017 et en 2018, malgré les charges à caractère général en hausse en 2018. Ces dépenses repartent à la hausse en 2019. Cette hausse est due en partie à l'augmentation des charges de personnel avec le poste de Directeur des services techniques budgété sur toute l'année et la création d'un poste au service urbanisme. Elle est également due en partie aux contributions au SDEHG, et au renforcement du réseau d'eau potable prévu cette année au budget 2019.

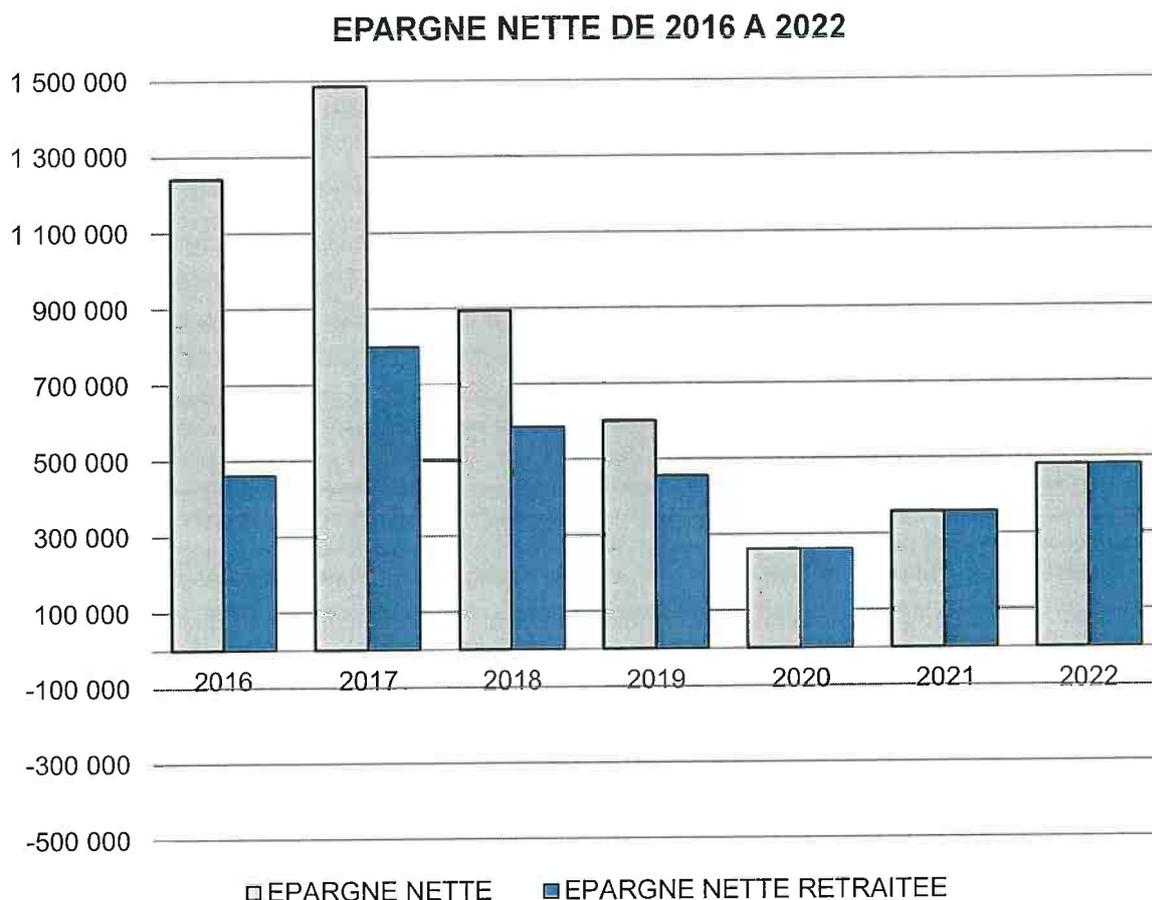
L'objectif des années suivantes est de contenir cette augmentation avec une vigilance particulière sur les charges à caractère général et les charges de personnel, et ce malgré une augmentation dès 2020 de l'Attribution de Compensation en prévision des travaux de voirie sur la route de Tarbes dans le cadre du projet cœur de ville.

Pour information, les dépenses par habitant sont de 695 €, la moyenne de la strate est à 1 209 € en 2017.

Le Muretain Agglo

Un projet de territoire est actuellement à l'étude, dont nous pouvons espérer des retours financiers sous la forme d'un pacte financier, le principe étant un retour à la commune d'une partie des recettes générées par les impositions économiques sur les entreprises de la commune, ou d'une Dotation de Solidarité Communautaire visant à transférer des richesses des communes les plus riches de l'Agglo vers les moins riches. Nous espérons donc que ces transferts viendront améliorer nos finances.

Le financement de la voirie se fait via l'Attribution de Compensation et les droits de tirage voirie qui sont de 200 000 € par an, et qui seront augmentés de 200 000 € supplémentaires à partir de 2020 pour prévoir les travaux de la route de Tarbes. Nous en payons aussi une petite partie en fonds de concours, ce qui nous permet de payer une partie en investissement et de ne pas tout avoir à payer en fonctionnement.

L'épargne de la collectivité

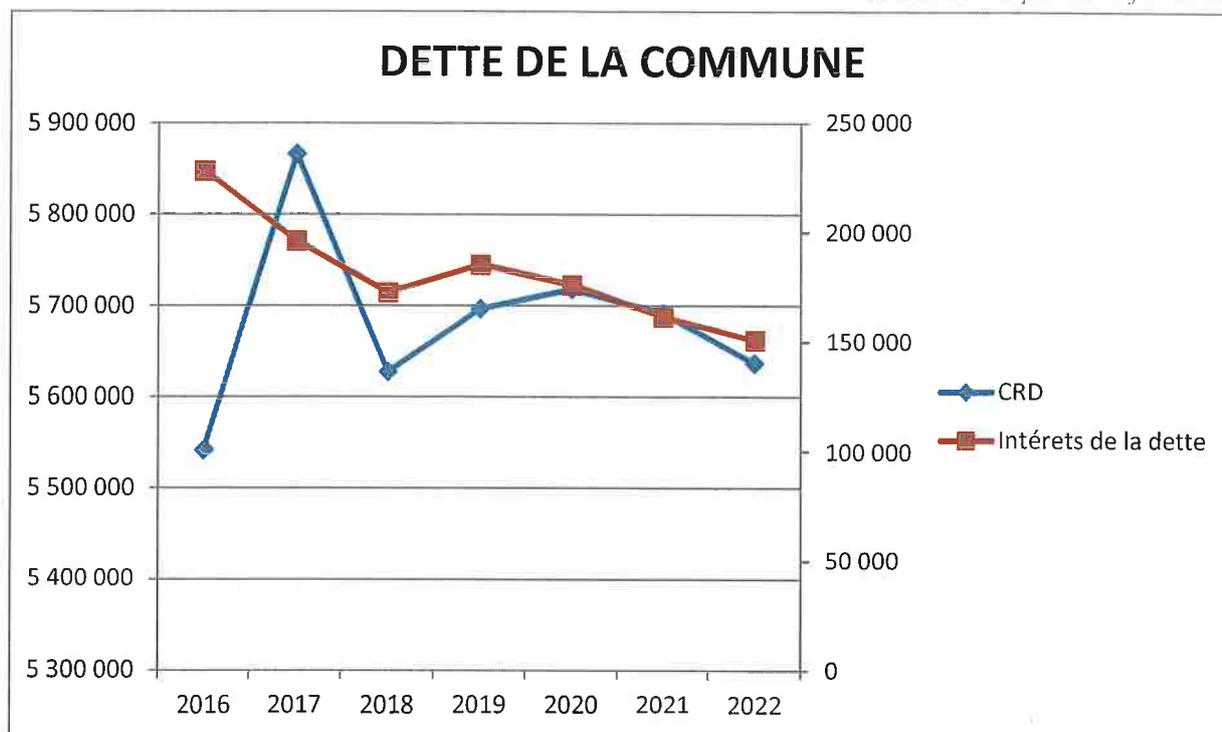
Sur cette diapositive, nous pouvons examiner l'évolution de l'épargne de la collectivité. Pour rappel, l'épargne nette, c'est les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement moins l'annuité de la dette. L'épargne nette retraitée, c'est l'épargne nette débarrassée des charges et recettes non pérennes ou exceptionnelles, type reversements de budgets annexes ou vente des terrains du SIDEXE. Ce graphique permet de suivre les évolutions de l'épargne nette et de l'épargne nette retraitée depuis 2016 et en prospective jusqu'en 2022. Il permet aussi de prendre la mesure des produits et recettes exceptionnels de 2016 et de 2017 qui ont permis de dégager un autofinancement important afin de financer les investissements. Ensuite, ces recettes exceptionnelles se tarissent peu à peu, mais l'épargne nette reste supérieure à 200 000 € et, après une baisse entre 2017 et 2020 où les dépenses augmentent plus vite que les recettes, cette épargne nette repart à la hausse dans la prospective en 2021. L'augmentation des recettes étant alors supérieure à celle des dépenses.

La dette

En 2018, un emprunt de 500 000 € a été fait. Pour 2019 et les années suivantes, est prévu un emprunt annuel de l'ordre de 750 000 € qui sera ajusté chaque année en fonction des besoins de financement. Ce montant étant à peu près équivalent à l'annuité de dette, l'endettement de la commune reste stable, entre 5,5 et 5,8 millions d'euros ; l'endettement de la ville est faible par rapport à l'endettement des communes de la strate. L'endettement d'un Fonsorbais est de 469 € ; pour un habitant d'une ville de même strate il est en moyenne de 893 €.

La capacité de désendettement reste au niveau ou en dessous de la moyenne nationale.

Sur la diapositive suivante, nous voyons aussi l'évolution de la dette :



Nous rappelons qu'en 2017 un important emprunt a été réalisé de 1 million d'euros, ce qui explique le pic. Ensuite, nous voyons les trajectoires, et dans une perspective de 2020-2022 un endettement de la commune qui se réduit, ainsi qu'une baisse des intérêts de la dette.

Les recettes d'investissement

Le programme d'investissement est ambitieux. Il sera financé de la façon suivante : un autofinancement pour un montant de 1,85 million d'euros, dont 1,5 million d'euros de virement à la section d'investissement, ce qui nous donne des recettes d'investissement à hauteur de 7,2 millions d'euros, dont :

- un emprunt de 750 000 €
- un excédent (un reste des années précédentes) de 1 154 000 €
- une affectation de résultat de fonctionnement de l'année 2018 de 1 200 000 €
- un virement de la section fonctionnement de 1 500 000 € sur l'exercice 2019
- des amortissements à hauteur de 460 000 €
- un FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et une Taxe d'Aménagement de l'ordre de 550 000 €
- des cessions évaluées à 258 000 €
- des subventions de 850 000 €
- des recettes de PUP (Projet Urbain Partenarial) de Hournes et Maryse Bastié à hauteur de 200 000 €

Dans la prospective, le besoin de financement des années 2019 à 2022 est de 750 000 € par an hors budgets annexes qui correspond au montant des prêts annuels envisagés.

En 2019, les dépenses d'investissements dépassent les 5 millions d'euros, sachant que les restes à réaliser 2018 sont déjà à hauteur de 1,2 million d'euros puisqu'il reste plus de 850 000 € sur le cimetière.

En 2020, l'enveloppe est autour de 3,5 millions d'euros et la prospective prévoit 2,8 millions d'euros sur 2021 et 2022. C'est donc un effort d'équipements très important, très ambitieux prévu sur 2019 et les années suivantes.

Les principaux investissements de 2019 sont :

- la restructuration des cuisines satellites et des restaurants du groupe scolaire du Trépapé et l'extension de l'ALAE élémentaire : 44 000 € de restes à réaliser, 1 million d'euros de travaux prévus en 2019
- la rénovation de la toiture et du chauffage de l'école maternelle du Trépapé : 310 000 € sont prévus au budget
- la fin des travaux de réalisation du cimetière : 850 000 € de restes à réaliser de 2018, 100 000 € sur 2019 pour terminer les travaux
- l'aménagement du tiers lieu : 330 000 €
- le début des travaux de construction d'un bâtiment commercial lieu-dit Cantegraille : 250 000 € sont fléchés en 2019

- la fin de la coulée verte du Riouvouet : à hauteur de 122 000 €
- l'entretien du patrimoine bâti : beaucoup de travaux sont prévus, en particulier sur les écoles
- le projet de revitalisation du cœur de ville : en particulier la réhabilitation du parc des Lavois à hauteur de 80 000 €
- les besoins des services : il est prévu le remplacement de la balayeuse et des achats de logiciels, et autres

Les investissements de 2020 concerneront :

- la revitalisation du cœur de ville : 200 000 € supplémentaires sont prévus en droits de tirage de voirie
- la fin de la restructuration des cuisines satellites du groupe scolaire du Trépadé et l'extension de l'ALAE élémentaire
- le bâtiment commercial à Cantegraille
- l'extension du gymnase de Cantelauze

L'enveloppe des investissements de 2020 est prévue aux alentours de 3 500 000 €.

La prospective 2021-2022 prévoit des investissements de l'ordre de 2 800 000 €.

Les Ressources Humaines

L'évolution de la masse salariale entre 2016 et 2019 est inscrite en pourcentages. En 2016, l'intégration des agents du SIVOM avait provoqué une augmentation de 6,26 %. Nous voyons que les augmentations sont très modérées en 2017, voire très faibles en 2018, nous avons déjà expliqué pourquoi, puisque le poste du Directeur des services techniques n'était pas sur ce financement 7 mois sur 12. Il y a par contre une augmentation conséquente en 2019 de 3,98 %, qui s'explique en partie par le rattrapage de 2018 et aussi par le nouveau poste créé au service urbanisme.

D'autre part, il est prévu au niveau national un dégel du protocole PPCR au 1^{er} janvier 2019, chiffré aux alentours de 30 000 € pour la commune, ainsi qu'une augmentation du taux de cotisation de la CNRACL qui passe de 10,32 % à 10,59 %.

Les évolutions souhaitées par la municipalité sont les suivantes :

- création du poste de responsable du service urbanisme
- évolution de la carrière des agents et de leur avancement
- recours à des agents contractuels plutôt qu'à des entreprises extérieures pour l'entretien de certains bâtiments
- prolongation des contrats sur le service jeunesse pour maintenir un accueil de qualité des jeunes Fonsorbais

Développement durable

Cette année, nous avons souhaité inclure un volet "développement durable" dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires afin de mettre en valeur les actions et les investissements qui s'inscrivent dans le développement durable. Nous les déclinons en trois axes :

1. Climat et énergies

Il s'agit d'actions destinées à favoriser les déplacements doux ou même à limiter ces déplacements :

- la coulée verte du Riouvouet
- le schéma directeur des pistes cyclables initié par le Muretain Agglo
- la mise en place du tiers lieu, qui évitera, nous l'espérons, les déplacements automobiles aux gens qui viendront y travailler
- développement de l'activité économique locale et des commerces
- rénovation énergétique : poursuite des travaux sur l'éclairage public et changement du chauffage de l'école maternelle du Trépadé

2. Développer et aménager le territoire durable

Il s'agit d'actions d'aménagement et de mise en valeur de l'espace public :

- la revitalisation du cœur de ville
- la suite de l'aménagement du parc de Cantelauze
- aménagements du Budget Participatif de 2018 sur le secteur Jean-Blanc
- les travaux relatifs à la qualité de l'air dans les écoles

- les plantations d'arbres et de végétaux
- l'implantation de nichoirs

3. Développement local et qualité de vie

Il s'agit de la satisfaction des besoins et des attentes des Fonsorbais, le développement des échanges et la convivialité, l'implication citoyenne et l'encouragement de la solidarité entre tous au travers du soutien aux associations, les services municipaux :

- extension du gymnase de Cantelauze
- panneaux pour valoriser le patrimoine et la biodiversité
- travaux d'accessibilité des bâtiments publics

Les budgets annexes

1. Bâtiment Locatif

Rien de particulier, les loyers sont payés. Le prêt est remboursé.
Il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

2. Atelier Relais Carrosserie

Sans revenir sur tout l'historique, un plan de redressement est en place concernant le paiement des loyers avant le 30 juin 2014. La prochaine échéance de ce plan est le 15 mars 2019.

Depuis, les loyers ne sont pas payés régulièrement mais la mise en cause des cautions a permis d'obtenir des régularisations importantes.

En janvier 2019, reste à payer 56 444 € HT. La provision étant de 82 000 € HT, nous pouvons envisager sur 2019 une reprise de provisions de 25 000 €.

Il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

3. Bâtiment Locatif ex Lopez

Le bâtiment est loué. Les loyers sont payés.
Il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

4. Lotissement la rose du Parc

Il est prévu, en 2019, de viabiliser et de vendre le dernier lot avec un reversement au budget principal.

Il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

5. Lotissement Cachac

Il reste une caution à payer.
Il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

6. Lotissement Cachac II

Tous les lots sont vendus. Le remboursement du prêt sans intérêt auprès du Conseil Départemental est fait, ainsi que le remboursement des cautions.

Il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

7. Lotissement Cachac III

Tous les lots sont vendus. Le remboursement du prêt sans intérêt auprès du Conseil Départemental est fait, ainsi que le remboursement des cautions.

Il n'y a pas de besoin de financement complémentaire.

Conclusion

Nos efforts sont doubles :

- en fonctionnement, ils s'attachent à la maîtrise des coûts et à la recherche de recettes nouvelles
- en investissement, un effort d'équipement conséquent est fait sur cette année

La volonté de la commune est également de développer de façon significative l'activité économique afin de dynamiser l'emploi et de générer de nouvelles ressources, ce qui, nous l'espérons, à moyen terme, permettra de diminuer la charge fiscale et le recours à l'emprunt.

Merci de votre attention.

Arrivée de Mme MATHIEU-DEBLACHE Virginie à 18 h 42

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire ouvre le débat sur ces orientations budgétaires et cède la parole aux Présidents des différents groupes.

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : comme je le fais chaque année, je vais présenter notre analyse à partir des éléments que nous avons reçus, cinq jours avant le Conseil Municipal puisque le Débat d'Orientations Budgétaires, nous n'en avons pas discuté en commission, ce qui est dommage. C'est vrai que Mme De Coux a apporté un certain nombre d'informations complémentaires utiles à notre compréhension, mais effectivement notre analyse se basera sur ce que vous avez produit. Peut-être que dans le cadre des échanges, nous débattons de certains points en particulier.

Il y a juste une chose qui m'interpelle, avant de commencer : c'est la visibilité du projet d'investissement qui est au-delà de 2020. Si je comprends bien, vous avez reçu mandat des électeurs pour une période allant de 2014 à 2020. Je vois que vous vous projetez jusqu'en 2022, notamment avec les projets d'investissement. Donc, n'est-ce pas un peu prématuré dans la mesure où après 2020 nous ne savons ce qu'il se passera ?

Mme le Maire : je peux vous répondre au fil de vos remarques. Nous n'aurions pas fait de prospectives sur 2021-2022, vous nous l'auriez sans doute reproché. Pour autant, concernant notamment la salle de Cantelauze, j'en ai parlé en conseil d'école à Cantelauze pas plus tard qu'avant hier soir. Je leur ai dit que c'était un projet que nous portions lors des élections municipales, mais qu'il serait présenté en Conseil Municipal, ce qui sera le cas aujourd'hui, afin de savoir si l'ensemble du Conseil Municipal est d'accord. Je leur ai rappelé qu'en 2020 il y aura des élections, et que c'était donc important d'avoir la validation de l'ensemble des Élus sur ce sujet pour savoir si nous avançons ou pas sur ce projet. Nous discuterons donc tout à l'heure de l'extension du gymnase de Cantelauze. Si nous ne préparons pas aujourd'hui les investissements de 2020, notamment pour les dossiers à déposer auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire, ce sera trop tard en mars 2020, au moins pour ce dossier-là. Pour le cœur de ville, je crois qu'il faisait aussi l'unanimité sur le fait qu'il y avait des actions à mener. Il me semble qu'il est légitime que nous y travaillions, que ce soit pour nous ou pour d'autres ; nous ne pouvons pas rester les bras croisés sous prétexte qu'il y aura des élections en 2020. En l'occurrence, nous travaillons pour les Fonsorbais, il me semble que les orientations que nous avons données vont plutôt dans le sens espéré et attendu.

M. Gaubert : j'en reviens au sujet.

"La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 rappelle un certain nombre de règles, relatif à la gestion des collectivités et principalement :

- une augmentation des excédents, en lien avec un fort désendettement
- la poursuite du dégrèvement de la Taxe d'Habitation avec une disparition programmée en 2020
- en matière budgétaire, le Gouvernement a revu à la baisse son hypothèse de croissance de 1.9 à 1.7, après 2.2 en 2018

En phase, avec ces éléments certes succincts, nous nous devons d'en examiner l'application pour notre commune.

S'agissant des recettes de fonctionnement et votre choix de maintenir les taux de fiscalité, nous ne partageons pas cette volonté. En effet, si la majeure partie de nos concitoyens bénéficie d'un dégrèvement pour 2019 de 65 % de leur Taxe d'Habitation, nous n'acceptons pas le statut quo et nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un maintien des taux qui sont inchangés depuis 2011. En effet, si la santé financière de la commune connaît une embellie, nos concitoyens devraient en bénéficier par le jeu d'une baisse des taux. Nous aurions cru comprendre, suite à nos précédentes interventions, et eu égard à la bonne santé financière de la commune, que vous auriez entendu notre message, mais la projection des taux jusqu'en 2022 nous en fait douter.

S'agissant des dotations, vous vous êtes basés sur la stabilité, voire une progression significative pour la dotation forfaitaire à partir de 2020, malgré l'incertitude sur leur pérennisation. Nous comprenons une évolution symétrique de

la population évaluée à 200 habitants par an, mais nous sommes dubitatifs sur votre capacité à maîtriser l'urbanisation galopante, preuve en est sur le quartier Hournes-Portérény.

Malgré cela, nous comprenons que, même si la majeure partie des réductions des dépenses publiques porte sur les collectivités importantes, nous n'ignorons pas qu'à terme, les communes de notre importance seront appelées à participer à l'effort collectif de redressement.

Les produits exceptionnels qui ont permis une embellie sur les précédents budgets se raréfient, pour devenir portion congrue à partir de 2020. C'est un bon indicateur pour analyser notre capacité d'autofinancement sur une durée de 3 à 4 ans.

Quand on regarde la synthèse de la trajectoire des recettes, on constate qu'elles sont constituées essentiellement par la fiscalité et les dotations à hauteur de 88%.

Nous devons sérieusement nous interroger sur la recherche d'autres formes de ressources afin d'éviter d'accroître la pression fiscale sur les particuliers.

Nous parlerons bien sûr du développement des Zones Artisanales et Commerciales auxquelles nous sommes favorables ; la commune en tire-t-elle un avantage, à l'instar des Portes du Gers ?

Au niveau des dépenses de fonctionnement, vous indiquez paradoxalement une maîtrise, et, dans le même temps, vous indiquez une augmentation des charges générales de 8 %, de 20 % des fluides et de 70 % des dépenses culturelles. Nous savons, vous et moi, que les dépenses dites contraintes sont difficilement maîtrisables, hormis si vous faites le choix d'assumer des coupes budgétaires sur certains postes.

Au niveau des syndicats, cela représente une augmentation de 134 000 €, mais vous n'indiquez pas la répartition et leur progression sur les principaux postes de dépenses cités.

Les dépenses du personnel augmenteront de près de 4 % en 2019, l'augmentation 2018 n'étant pas significative. Nous savons que le protocole PPCR, qui a été décalé d'un an, va être un facteur important d'évolution de la masse salariale, de même que le régime indemnitaire qui a été revalorisé. Nous sommes aussi favorables à une évolution des carrières, nécessitant une montée en charge des compétences. Toutefois, nous devons prendre en considération la future réforme de la fonction publique qui risque de modifier profondément les statuts et les emplois.

Nous apprécions la mise en conformité de la durée annuelle du travail, à laquelle nous sommes attachés au titre de l'équité.

Sur l'augmentation des dépenses évaluée à 3,33 % pour 2019, ce qui au fond est acceptable, les projections de 2020 à 2022 nous semblent prématurées, sauf à vouloir afficher que vous souhaitez rentrer dans le "moule" des 1,2 % voulus par les pouvoirs publics. Cette projection en soi est honorable, mais trop d'incertitudes semblent la rendre prématurée.

S'agissant de la chaîne de l'épargne, je rappelle que par définition "l'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale". De plus, "l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice, autrement dit sa capacité d'autofinancement."

Nous en constatons une baisse significative à compter de 2018. Nous avons bien compris que ce résultat était lié à une surabondance de produits exceptionnels sur les exercices antérieurs qui, aujourd'hui, semblent se tarir, notamment la vente des terrains de la Ménude, via le SIDEXE.

Il faut cependant rester optimiste car la tendance reste positive, conduisant à garder une capacité d'autofinancement suffisante, limitant le recours systématique à l'emprunt.

En ce qui concerne la trajectoire d'extinction de la dette, grandement voulue par les pouvoirs publics, nous sommes certes en dessous de la moyenne nationale, mais aussi rappelons-le, la commune n'a pas pu emprunter pendant plusieurs années car sa capacité à le faire a été annihilée par son emprunt toxique.

Au niveau des investissements, même si nous constatons une hausse conséquente de ces derniers, nous devrions à travers le ratio d'équipement /population engager des dépenses à hauteur de 4 millions d'euros, en s'appuyant sur un ratio de 350 €/habitant sur une base de 11 500 habitants. En excluant les restes à réaliser de 2018, le programme de travaux reste dans la moyenne. Nous soutenons cette démarche, car nécessaire à la qualité de vie de nos concitoyens.

Au niveau des budgets annexes, nous n'avons pas d'objection, hormis pour l'Atelier Relais Carrosserie, pour lequel nous réitérons notre refus de cautionner la mise en œuvre.

En conclusion :

Nous arrivons bientôt au terme du mandat, et même si nous reconnaissons les efforts déployés pour redresser la barre, nous déplorons que les Fonsorbais, à travers leurs impôts, subissent depuis le début de votre mandat des taux élevés malgré une embellie financière, un juste retour serait une baisse des taux et non une stabilisation .

Votre conclusion y fait certes référence, mais on ne peut pas se projeter à moyen terme, quand on sait que la fiscalité sur notre commune est une des plus élevées en comparaison des communes de notre strate.

Le budget d'investissement nous semble mesuré et cohérent, malgré une accélération en fin de mandat et une prospective au-delà. Nous ne relèverons pas le qualificatif d'ambitieux car dans la moyenne des communes de notre importance.

Pour finir, afin d'avoir un vrai débat budgétaire, nous aurions aimé avoir plus de fonds dans ce rapport, en mesurer l'esprit, car l'essentiel du contenu ne reflète pas totalement votre projet.

Nous espérons que lors du vote du budget fin mars, nous aurons une visibilité accrue de vos orientations budgétaires afin de nous prononcer en connaissance de cause."

Je voudrais finir en reprenant les propos de quelqu'un qui était dans l'Opposition en 2011, qui était assis à ma place, elle se reconnaîtra : cette même personne, le 21 avril 2011, demandant la non augmentation des impôts, puisque c'est la dernière année durant laquelle ils ont été augmentés, je pense que j'avais pas mal bataillé aussi pour éviter qu'ils augmentent, vous aviez dit : "un grand nombre de nos concitoyens retraités, veuves avec petite pension de reversion, travailleurs précaires, chômeurs, familles avec revenus modestes, souffrent du contexte socio-économique". C'est toujours d'actualité. Vous ne pouvez, ni méconnaître, ni mépriser ces situations difficiles, c'est ce que vous disiez à la Majorité de l'époque.

Nous vous demandons de revenir sur vos choix, il est encore temps. Les Fonsorbais seront satisfaits que vous ayez pensé, comme vous le leur aviez promis, à leur pouvoir d'achat. Effectivement, nous réitérons cette demande.

Mme le Maire : il y a juste une différence avec 2011, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, à savoir les investissements sur le mandat précédent : il n'y en a quasiment pas eu puisque les banques ne voulaient plus prêter à Fonsorbes pour les raisons que nous connaissons tous. Aujourd'hui, nous avons un programme ambitieux en termes d'équipements ; c'est un retour vers les Fonsorbais, il est clair que les investissements que nous réalisons sont bien pour eux. Donc, pour pouvoir réaliser des investissements conséquents, il faut avoir des recettes suffisantes, et leurs impôts ne sont pas dépensés de façon non réfléchie, irraisonnée. Ils sont ciblés sur des investissements nécessaires. Si nous sommes obligés de faire des travaux aussi importants dans les écoles, c'est bien parce que l'entretien des bâtiments communaux n'a pas été à la hauteur de ce qu'il aurait dû être sur les mandats précédents. Si nous avons fait un nouveau cimetière, c'est parce que lorsque nous sommes arrivés en 2014, les services ont sonné la sonnette d'alarme en disant que notre cimetière arrivait à saturation, qu'il fallait prendre une décision rapide pour réaliser un nouveau cimetière. Pour ces contraintes-là, nous sommes confrontés à des choix. Nous n'en avons donc pas d'autres que de rénover l'école du Trépadé qui est dans l'état que nous connaissons, de reprendre les toitures, de refaire certains travaux sur des bâtiments. Quelles solutions pour financer les travaux ? Il faut les recettes qui vont avec. En termes d'emprunts, nous voulons rester sur des niveaux tout-à-fait raisonnables qui ne nous obèrent pas les années à venir. Donc, aujourd'hui, en attendant des recettes nouvelles, et vous l'avez dit également, les recettes nouvelles viendront du développement économique que nous souhaitons au travers des différents équipements et des loyers qui rentreront à Cantegraille et sur le tiers-lieu ; nous maintenons effectivement les taux. Il est évident que les plus défavorisés des Fonsorbais bénéficieront des décisions gouvernementales concernant la Taxe d'Habitation. Aujourd'hui, la baisse des taux est prématurée. Lorsque nous disons dans la conclusion que nous espérons que cela pourra être fait dans les années 2021, 2022, c'est parce que nous savons qu'à ce moment-là il y aura des rentrées supplémentaires via le développement économique.

Je voulais également en venir sur ce que vous avez dit sur Hournes-Portérény, à savoir sa démographie galopante. Il y a effectivement une densité importante, mais nous n'avons fait que respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) que nous n'avons pas voté ; ce n'est pas le nôtre, il date de 2013. Aussi, lorsque des personnes arrivent avec des permis de construire, à moins de nous retrouver devant le Tribunal Administratif et d'avoir des recours, nous ne pouvons pas nous y opposer lorsqu'ils respectent le PLU.

Concernant les dépenses au niveau des syndicats : vous vous interrogiez sur le fait que les montants étaient plus élevés. C'est tout simplement parce que nous avons fait, entre autres, davantage de travaux avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne). Ce sont ces syndicats-là que nous payons au travers du budget de fonctionnement. Aussi, si nous voulons rénover l'éclairage public, c'est ainsi que nous le payons. Il en est de même pour le réseau d'eau pluviale et d'assainissement, via le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement). Là aussi, il y a un retard conséquent, nous savons qu'il ne sera pas rattrapé sur ce mandat, même pas sur le mandat à venir, ce qui impactera nos budgets de fonctionnement puisque malheureusement ces Syndicats payent les projets en investissement alors qu'ils nous les font payer en fonctionnement.

Mme De Coux : je pense que tout le monde autour de cette table a le souhait de faire baisser les impôts. Mais il y a le principe de réalité, il y a des réhabilitations de bâtiments à réaliser. Nous avons vu sur les graphiques que l'augmentation des dépenses est supérieure à l'augmentation des recettes pour encore quelques années. Nous pourrions espérer baisser les impôts lorsque nous aurons inversé cette tendance, lorsque l'augmentation des recettes sera supérieure à celle des dépenses, dégageant ainsi plus de marges. Tout le monde est conscient du niveau élevé des impôts à Fonsorbes, mais il est difficile de faire sans étant donné tous les investissements à mettre en place pour maintenir les bâtiments et services en état.

M. Gaubert : nous ne pouvons pas imaginer un jour que nous ayons à augmenter les impôts si effectivement les recettes attendues n'étaient pas au rendez-vous, et que l'obligation de contenir un budget vous fasse faire des économies supérieures à ce que vous attendez. Je crois que quelque part, il faudra trouver de nouvelles ressources, au-delà des Zones Commerciales, pour lesquelles nous sommes tout-à-fait d'accord. L'année prochaine, vous aurez peut-être la Zone de Cantegraille qui sera opérationnelle ...

Mme le Maire : ... non, ce ne sera pas l'année prochaine. La Zone de Cantegraille, peut-être sur la fin de l'année 2020, mais pas avant ...

M. Gaubert : ... nous sommes sur du long terme. Je dis aujourd'hui que nous sommes quand même arrivés à un taux de fiscalité extrêmement important, nous n'avons aucune marge de manœuvre, c'est-à-dire qu'il est impossible que nous l'augmentions. Nous pouvons le faire, mais ce n'est pas acceptable. Nous avons débattu, il y a à peu près deux ans, de la fragilité du budget, et vous nous avez dit que si l'année prochaine le budget était un peu plus stabilisé, nous réfléchirions à un geste. Et aujourd'hui, vous nous dites que ce sont les investissements nécessaires qui empêchent que nous baissions les impôts.

Mme le Maire : M. Gaubert, nous pouvons très bien décider de faire les investissements nécessaires en baissant les impôts. Mais cela signifie qu'au lieu d'emprunter les sommes que nous avons empruntées les années précédentes, et celles que nous comptons emprunter cette année, il faut emprunter des sommes plus importantes. Comment finance-t-on les besoins nécessaires de travaux ? Il ne s'agit pas de travaux inutiles, ce sont des travaux nécessaires. Comment fait-on pour les financer ? Dites-moi.

M. Gaubert : la balle est dans votre camp. Comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, c'est vous qui avez en charge la gestion ...

Mme le Maire : ... non, attendez ...

M. Gaubert : ... nous, nous faisons un état des lieux à travers vos orientations budgétaires ...

Mme le Maire : ... si vous avez une recette miracle ...

M. Gaubert : ... nous n'avons pas les éléments ...

Mme le Maire : ... c'est très facile, M. Gaubert, de dire cela.

M. Gaubert : ce n'est pas facile, non.

Mme le Maire : si, bien-sûr que si. Il n'y a pas 36 inconnues à l'équation. Nous avons des travaux à réaliser, comment les finance-t-on ? Nous les finançons avec les rentrées fiscales que nous avons aujourd'hui, entre autres, ou nous les finançons avec de l'emprunt. Donc, si nous baissions les recettes fiscales, nous aurons davantage recours à l'emprunt. Manifestement, vous n'avez pas la réponse à cette question.

M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : deux chiffres me gênent, je ne les comprends pas : en 2018, la charge de personnel est de 5 307 500 €. En 2019, elle passe à 5 518 500 €, soit 211 000 € d'écart. La masse salariale augmente de 3,98 %. Mais, le nombre de personnel n'augmente que d'une personne. Le PPCR fait 30 000 €, soit 181 000 € pour un emploi.

Mme le Maire : non. Je crois que vous avez manqué quelque chose, M. Lorrain.

Mme De Coux : le poste de Directeur des services techniques est aussi chiffré sur l'année. Il y a aussi le poste au service urbanisme, le PPCR pour 30 000 € et, également, l'évolution normale des carrières des agents. Ces chiffres-là n'ont pas été donnés au hasard, ils ont été évalués ...

M. Lorrain : ... en 2017, il n'y avait pas un si gros écart.

Mme De Coux : nous avons décidé d'avoir moins recours à des entreprises de sous-traitance, il y a donc plus de contrats. Cela signifie que cette augmentation, que nous retrouvons dans le chapitre 012, est en moins sur le poste des prestataires de services.

M. Lorrain : ces contrats n'entrent pas dans la masse du personnel ? Puisqu'il y a un effectif de 151 en 2018 et de 152 en 2019.

Mme le Maire : les contrats sont sur cette année, pas sur les années précédentes. Les embauches effectuées sous contrat sont sur le budget de 2019.

M. Lorrain : ils y étaient aussi en 2018.

La Directrice des Ressources Humaines, hors micro : ils étaient sur le chapitre 011 "charges de gestion courante".

Mme le Maire : nous faisons appel à des prestataires extérieurs. Donc, ils n'étaient pas sur la masse salariale du personnel Mairie. Si vous le voulez, nous vous transmettrons le détail afin que vous compreniez le delta.

M. Lorrain : oui, parce que sur le document reçu, ce sont des chiffres bruts.

Mme le Maire : oui, c'est normal.

M. Pilet : excusez-moi. Ne serait-ce pas plus lié à la reprise du personnel qui était à la CAM revenu ...

Mme le Maire : ... cela n'a rien à voir. Cette année 2019, c'est neutre. A partir de 2020, nous aurons effectivement la charge liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

M. Lorrain : ensuite : à partir de 2019-2020, tous les ans 750 000 € d'emprunts. Sur cette somme, quelle est la capacité de remboursement ? Parce que cela va cumuler. Nous n'allons pas rembourser 750 000 € par an.

Mme De Coux : nous remboursons une annuité de dette à peu près de l'ordre de 700 000 € chaque année. C'est pour cette raison que le niveau d'endettement de la commune ne bouge quasiment pas. Il est de l'ordre de 5,5 millions d'euros.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : je vais pendre la suite sur l'analyse de ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Pour commencer, je remercie Mme De Coux pour sa présentation.

Là où je rejoins M. Gaubert, c'est concernant le peu de temps que nous avons avant pour pouvoir étudier ce rapport, c'est très bref.

Mme le Maire : c'est le temps légal.

M. Mailhé : et ce que je regrette surtout, c'est que nous avons eu un jour de moins pour préparer cette analyse puisque le Conseil Municipal était prévu demain.

Mme le Maire : cela n'aurait rien changé sur le délai de cinq jours, M. Mailhé.

M. Mailhé : oui, mais notre réunion était prévue ce soir, il est donc dommage de décaler un Conseil Municipal pour une politique extérieure. Nous n'avons pas pu le préparer.

Concernant la fiscalité directe : je suis assez sceptique, je ne suis pas assez utopique pour dire que nous pouvons baisser les impôts. Nous pourrions baisser les impôts lorsque nous aurons stabilisé nos finances. Stabiliser nos finances, c'est connaître nos dépenses dans les cinq ans à venir. A l'heure actuelle, lorsque je lis ce rapport, nous avons des prévisions de dépenses sur 2019 assez concrètes, mais les autres ne sont que des estimations. On parle de la rénovation du cœur de ville qui sera étalée à partir de 2020-2021-2022 : à l'heure actuelle, nous avons un chiffrage pour les marchés d'études, mais nous n'avons aucun chiffrage de cette rénovation. Comment pourra-t-on le financer ? Nous ne pouvons pas le voir ; et c'est pour cela que je suis finalement très content que vous ayez mis une projection sur 2020 et 2022, mais nous ne voyons pas cette rénovation puisque nous ne savons pas, nous ne savons pas du tout ce que nous allons faire. Nous sommes donc dans le flou complet. Donc, pour le rapport de 2019, nous allons pouvoir débattre sur les ressources humaines, sur les impôts, mais au-delà, nous ne pourrions pas. C'est pourquoi, si nous avons le souhait de faire une rénovation du cœur de ville, baisser les impôts aujourd'hui n'est pas possible ; nous ne pourrions pas le faire puisque nous n'avons pas un chiffrage pour 2020, 2021 et 2022. Donc, gardons nos impôts. Mais là où cela pressera, ce sera de passer à l'étape suivante. Je sais que vous voulez attendre sûrement une possible réélection pour pouvoir engager ce projet de cœur de ville, cela se comprend, c'est politique. Mais nous ne pouvons pas dire que nous baissons les impôts si nous n'avons aucune projection en 2020, 2021, parce que cet argent nous manquera dans l'avenir ; nous ne pouvons donc pas le faire. Ou alors, nous abandonnons le projet de rénovation du cœur de ville, et nous nous maintenons à des investissements comme nous avons aujourd'hui, qui sont finalement des investissements de fonctionnement, d'entretien et de rénovation. Mais, si nous avons un projet à long terme et un projet de rénovation de notre ville, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre une manne financière avant de commencer les travaux. Voilà, c'était mon avis sur les impôts.

Concernant la fiscalité directe, nous voyons qu'il y a une légère augmentation des bases locatives cadastrales, ce qui est logique puisque la loi de 2018, ou 2017, nous impose une revalorisation de ces bases vis-à-vis de l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) qui est de 1,2 sur l'année 2018. La projection et les données de l'État posent du 2,2 %. Nous avons donc une valeur locative cadastrale qui augmentera de 2,2 %. Sauf que sur les travaux, je vois que nous avons 3,77 %. Est-ce une estimation voulue ? Ou prenez-vous en compte les futurs 200 habitants ? J'ai calculé ; nous voyons quand même un peu large sur les bases locatives. Je pense que nous sommes sur les produits de la Taxe d'Habitation aux environs de 160 000 €, en plus sur le 1 %. C'est la première remarque que je souhaite faire sur la fiscalité directe.

Mme De Coux : je peux vous répondre tout de suite sur ce point-là, par rapport à la revalorisation des bases : il y a effectivement les 2,2 %, mais après il y a les nouveaux habitants, ce sont des données officielles que nous avons eues pour 2019 qui disent que nous sommes sur un taux de 3,77 %. Ce taux-là n'est pas une hypothèse sur 2019.

M. Mailhé : cela donne sur la moyenne une base locative cadastrale d'une parcelle de plus de 4 000 € par foyer. Je crois que la moyenne nationale est approximativement de 2 800 €.

Mme De Coux : ce sont des chiffres qui nous ont été transmis par l'État. Nous ne faisons qu'appliquer les chiffres qui nous sont transmis par l'État sur l'évolution des bases. Je vous laisse continuer, pardon.

M. Mailhé : concernant la dotation forfaitaire : je pense que nous allons tous avoir la même réaction : nous ne voulons pas de nouveaux habitants à Fonsorbes, mais nous en créons plus de 200 et nous estimons que nous aurons 200 habitants de plus par an. Je ne suis pas contre les nouveaux habitants, bien au contraire parce qu'une ville, finalement, doit aussi croître, croître aussi de la valeur des nouveaux habitants. Nous ne pouvons pas rester cloîtrés et rester entre nous ; c'est mon avis personnel, et je pense que c'est l'avis de notre groupe.

Les produits exceptionnels : j'ai envie de dire "merci à l'ancienne Majorité", et vous pouvez aussi le dire. Parce qu'elle est tellement critiquée, que pour une fois nous pouvons dire "merci", et un grand merci parce que c'est 110 000 € pour 2019. Merci.

Mme le Maire : lorsque nous mettons dans la balance, c'est un peu difficile.

M. Mailhé : je peux le dire, cela fait plaisir. Lorsque nous parlons de réserves foncières, c'était réellement la création d'une réserve "foncière". En "terme", nous pouvons le dire.

Mme le Maire : nous aurions aimé que des réserves foncières se fassent à Fonsorbes aussi. Mais nous n'allons pas débattre sur ce sujet.

M. Mailhé : nous allons dire que c'est du produit qui rentre, ce sont des rentrées d'argent.

Concernant les dépenses : j'adhère complètement à l'adhésion aux groupements de commandes du Muretain Agglo, c'est quelque chose d'important. Justement, les Communautés d'Agglomération ont été en quelque sorte aussi créées pour cela, en 2013, lorsque nous y sommes rentrés. L'intérêt était aussi là, j'adhère donc complètement sur ces adhésions. Sauf, que je tiens à dire qu'il faut faire attention que nous n'ayons pas de marchés avant. Parce que j'ai vu, pour ce Conseil Municipal, que nous avons l'adhésion au groupement de commandes pour le gaz : si nous avons déjà un marché, n'ayons pas de pénalités.

Mme le Maire : nous en reparlerons tout à l'heure, mais ce marché se clôture en juin 2019. Il n'y a donc pas de souci.

M. Mailhé : c'est ce que je dis, faisons attention à ne pas avoir déjà des marchés sur ces domaines-là parce que nous n'allons plus gagner de l'argent, au contraire, nous allons en perdre avec les pénalités.

Concernant le personnel : lorsque nous étudions la moyenne d'âge du personnel, nous nous rendons-compte que beaucoup ont entre 50 et 59 ans. Donc, sur les projections de 2019, nous pouvons ne pas le prendre en compte. Mais, sur les projections 2020-2021-2022, parce que vous avez compris que je tenais au-delà du 2019, qui est important, il va falloir peut-être le penser fortement. Je pense que beaucoup sont au-delà des 58 ans, s'il y a des carrières longues, dans deux ans nous perdrons beaucoup de personnel. Il va donc peut-être falloir prendre en compte ces départs à la retraite. Peut-être qu'il y aura un gain au niveau de la commune en baisse de salaire, peut-être pas, nous le verrons, tout dépendra des profils que vous souhaitez, ou que les prochains souhaiteront embaucher.

Je reviens donc sur les investissements à long terme : je regrette que nous n'ayons aucun chiffrage réel de tous les investissements au-delà de 2019. Nous pouvons avoir une base, nous avons une base pour les investissements pour le gymnase de Cantelauze (nous n'avons pas de plan, mais nous avons une base), nous pouvons donc avoir une estimation.

Concernant les investissements sur le tiers lieu : une délibération a été prise au Conseil Départemental dernièrement favorisant les aides sur le développement des tiers lieux dans les communes. Je ne sais pas si vous êtes au courant ... je vous conseille de vous rapprocher du Conseil Départemental.

Mme le Maire : je vous rassure, M. Mailhé, nous avons été reçus au Conseil Départemental il y a quinze jours, trois semaines, sur ce sujet-là. Nous allons chercher les subventions où elles se trouvent.

M. Mailhé : parce que cela n'apparaît pas dans la ...

Mme le Maire : ... je peux vous expliquer la démarche que nous avons faite : l'objectif est d'inscrire la commune sur le dispositif "carte blanche". Il s'agit d'un dispositif parallèle aux Contrats de Territoire. Nous avons fait une demande pour l'ensemble du cœur de ville, dans laquelle rentreraient le tiers lieu et le restaurant. Nous attendons donc le retour. Au vu de la réunion que nous avons eue, nous n'avons pas de doute sur le fait que ce soit retenu par le Conseil Départemental.

M. Mailhé : je tenais à le dire parce que nous avons cette information, c'est donc très important de le savoir. C'est une aide financière pour la commune.

Mme le Maire : cela rentre dans le cadre de "carte blanche".

M. Mailhé : j'ai envie de dire que les futurs budgets sont basés sur le futur PLU. Mais, nous n'avons pas de retour du PLU, nous ne savons pas. Donc, pouvons-nous baser les budgets sur un PLU qui n'a pas encore été validé ? S'il y a des remarques, des difficultés avec le PLU, vos futures orientations seront beaucoup plus compliquées à mettre en œuvre.

Dernier point, qui me paraît important : je suis très satisfait de l'apparition d'une ligne "développement durable". Nous ne pouvons plus baser une politique de ville si nous ne prenons pas le développement durable comme axe. A l'heure actuelle, nous le savons, le Ministre de l'environnement est devenu est un Ministère d'État, donc nous basons une orientation budgétaire en prenant aussi en compte le développement durable. Je tiens à vous féliciter, vous l'avez mis dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires et j'en suis très satisfait.

Mme le Maire : je voudrais juste vous répondre sur les investissements au-delà de 2019 : pour ce qui concerne le cœur de ville, nous attendons le retour des fiches actions qui doivent être réalisées par le cabinet Sol et Cité, bureau d'études, avec un chiffrage des différents travaux à faire sur les différentes polarités, au moins pour ce qui concerne l'espace public. Pour autant, nous ne pouvons nous limiter qu'à ce qui sera sûrement porté par la commune. Comment nous projeter sur des investissements éventuels de 2021-2022 ? D'un côté, M. Gaubert nous le reproche, vous, vous nous le demandez. Il est vrai que c'est compliqué, sur une fin de mandat, d'avoir cette réflexion-là. Pour le gymnase de Cantelauze, c'est simple parce que nous savons que si nous ne déposons pas les dossiers aujourd'hui, si nous ne lançons pas les appels d'offres pour la désignation d'un architecte dans les semaines à venir, nous ne serons pas en capacité de présenter le dossier auprès du Conseil Départemental dans les temps voulus. Pour le reste, nous ne sommes pas dans la

même démarche. Il y aura un travail à faire, par exemple sur les écoles : cette année nous avons priorisé le Trépapé, notamment en termes de chauffage et de toiture parce que nous savions que c'est l'école qui nous coûtait le plus cher en termes de fluides puisque c'est un vieux chauffage électrique. Nous savons qu'il y a des travaux à réaliser sur les autres bâtiments communaux, sur les autres écoles également, en terme de développement durable pour le chauffage, la reprise toiture et autres. Nous ne l'avons pas fait chiffrer à ce jour parce que cela se rapportait au-delà de 2020, ce sera le travail de la Majorité qui sera en place à ce moment-là. Monter des budgets avec des chiffrages précis sur ces années-là est un travail extrêmement lourd, qui nous paraissait largement prématuré. Nous avons mis une enveloppe globale.

M. Mailhé : je ne parle pas de chiffrage précis, je parle d'estimations. Heureusement que nous avons des différences avec M. Gaubert. Sinon nous serions dans le même groupe.

M. Pilet : je vais me permettre d'intervenir. Sur le document qui nous a été présenté, il est indiqué une contrainte de l'augmentation des dépenses de 1,2 % pour certaines collectivités de plus de 100 000 habitants.

Mme le Maire : c'est une question du nombre d'habitants.

Mme De Coux : cela s'applique normalement à toutes les communes. Ensuite, des pénalités sont envisagées pour les communes ou communautés de communes qui ont un budget de plus de 60 millions d'euros. Normalement, la directive doit s'adresser à toutes les communes.

M. Pilet : j'avais une autre interprétation. C'est restrictif sur 2018, nous verrons la suite. Je le souligne parce que je crois que ce n'est pas si clair que ça encore, et heureusement.

Je reprends l'intervention que je voulais faire au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

"A travers ce Débat d'Orientations Budgétaires, la commune fixe les grandes orientations de sa politique et des choix financiers qui en découlent et de l'impact pour les Fonsorbais.

Nous sommes bien sûr tributaires du contexte mondial, européen et national. Comme nous le disons chaque année, par la mondialisation, les politiques libérales accroissent les inégalités et font toujours plus de dégâts. Nous n'allons pas redévelopper comme chaque année les funestes conséquences, mais juste amener deux repères chiffrés en 2018 : 1 370 milliards de dollars sont redonnés en dividende aux actionnaires, soit une augmentation de plus 9,3 % par rapport à 2017. La prévision pour 2019 est de plus de 3,3 % d'augmentation, soit 1 414 milliards de dollars qui vont être redonnés en dividende.

Selon l'ONU, il faudrait 265 milliards de dollars pendant 15 ans, par an, pour éradiquer la pauvreté dans le monde. Je vous laisse réfléchir sur les chiffres amenés.

Ces déséquilibres, cette captation de la richesse collective par un petit nombre viennent impacter toute les politiques budgétaires à tous les étages.

Mais comme nous le disons chaque année, se rajoute la problématique du climat. Il y a urgence à enrayer le réchauffement climatique. De la décroissance aux énergies renouvelables, il faut sortir au plus vite des modes de pensées économiques en place.

Le contexte économique que vous présentez reste, comme toujours, une simple présentation gestionnaire, sans faire le lien avec les enjeux sociétal et humain.

Nous le regrettons encore une fois.

Et se dégage de ces orientations budgétaires un air de déjà-vu. Nous retrouvons des projets dont certains se répètent d'année en année, sans réellement avancer. Nous avons l'impression d'une dispersion de l'action sans réelle cohérence.

Cohérence qu'il est difficile de voir par exemple avec le Muretain Agglo. Ce dernier, qui voit ses recettes augmentées, ce sont les documents du DOB qui nous ont été fournis pour cette année 2019, mais qui va être contraint de limiter ses dépenses à 1,2 % suite aux décisions et aux contraintes de l'État. De fait, il faut baisser les prestations ou privatiser. Se pose la question d'avoir une interco de plus de 100 000 habitants ou de son fonctionnement. En tout cas, nous ne voyons pas, je cite "le ruissellement des larges ressources économiques que Muret génère", comme il est vanté dans "intra Muret" de janvier 2019. "Intra Muret", pour ceux qui ne connaissent pas, est le journal d'informations de la ville de Muret. Et nous sommes heureux de savoir, toujours à travers ce magazine, que, je cite "la salle événementielle de Muret, grâce aux nombreuses aides, dont celle du Muretain Agglo, ne pèsera pas sur les impôts des Murétains". Et nous sommes aussi contents de savoir que Muret, je cite "a financé ces importants chantiers car il a su mobiliser des aides importantes de plusieurs collectivités, dont le Muretain Agglo". Je vais le redire : "des aides importantes de plusieurs collectivités, dont le Muretain Agglo".

Donc, pour nous, la nécessité d'un réel projet communautaire où la solidarité et le respect soient instaurés doit être imposée.

Nous relevons que l'effectif en personnel communal a diminué depuis 5 ans. Il ne suffit pas à couvrir les besoins, partie des besoins qui sont aussi générés par l'accroissement de notre commune, les nouvelles rues, les nouveaux lotissements, l'augmentation de la population.

Là aussi, une réflexion sur la gestion des emplois en fonction des besoins est nécessaire. Nous soulignons la volonté exprimée de ne pas faire appel à des prestataires extérieurs.

Si un effort apparaît autour du développement durable, il ne ressort pas assez clairement comme un axe fort et transversal dans tous les projets. Pour nous, cela doit apparaître dans tous les projets, tout ce qui est fait sur la commune doit prendre en compte la notion de développement durable. Je prends un exemple : nous parlons de la

réfection des toitures des bâtiments scolaires, mais nous devons nous poser la question de savoir si nous y intégrons des panneaux solaires, etc ; ce qui est fait par ailleurs sur d'autres écoles, notamment à Muret, avec le financement, là aussi je ne vais pas m'étendre, qu'ils ont eu par le Muretain Agglo. Il devrait être un outil pour marquer la volonté claire de lutter contre le réchauffement climatique.

Sur le plan budgétaire, nous connaissons la réalité des finances de la ville. Nous relevons que vous présentez des documents en vous appuyant sur une continuité des recettes de la taxe d'habitation. Nous pensons que la prudence s'impose car la lisibilité de la compensation de l'État reste à notre sens très floue. Tout comme l'année dernière, les recettes budgétaires pour le fonctionnement restent toujours trop incertaines pour une lisibilité claire.

Nous voyons que les sommes dédiées à l'investissement progressent, tout cela en tenant compte que des travaux engagés ne sont pas encore réalisés.

Malgré tout, nous voyons qu'une cagnotte se dégage. Il est alors légitime et intellectuellement honnête de poser la question de la baisse des impôts. Là aussi, nous regrettons que cela ne soit pas évoqué. C'est un vrai débat politique qui doit être ouvert.

Doit-on faire un retour par une baisse des impôts aux habitants des efforts réalisés jusqu'à présent ? Doit-on garder les sommes pour des investissements ? Doit-on développer la prestation du service public pour que la ville soit toujours bien entretenue ? Doit-on faire l'effort sur des liaisons cyclables dans toute la ville ? Doit-on aider les habitants pour passer aux énergies renouvelables ?

N'est-ce pas nécessaire de redonner du pouvoir d'achat ?

Nous aimerions que ces questions soient soulevées, nous avons tous évoqué que le débat se poursuive parce qu'il y a une possibilité, infime, de pouvoir baisser les impôts, ce sont des choix à faire.

Merci à tous."

Mme le Maire : merci. Je pense avoir répondu sur la baisse des impôts. M. Lalanne, à un moment vous avez demandé la parole.

M. Lalanne : oui.

Mme le Maire : vous avez peut-être eu la réponse.

M. Lalanne : non, je n'ai pas la réponse parce que je n'ai pas encore posé la question. Mme De Coux a parlé de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager l'autofinancement pour des investissements. Lorsque vous employez le terme de "maîtrise", est-ce que cela veut dire que nous ne pouvons plus, actuellement, baisser de façon significative ces dépenses de fonctionnement ?

Mme De Coux : il est vrai que baisser les dépenses de fonctionnement paraît compliqué. Nous parlons plutôt de maîtrise parce que, que ce soit au niveau des dépenses de personnel pour lesquelles des choix seront à faire par rapport aux futurs départs à la retraite en sachant qu'il y aura besoin de remplacer certains agents, il est compliqué dans la perspective d'envisager une baisse des dépenses de fonctionnement. Si nous arrivons à les maîtriser, et à rentrer dans le cadre donné par le Gouvernement, être inférieur à 1,2 % ou être à 1,2 %, je pense que ce sera déjà satisfaisant. Cela demandera des efforts, que ce soit sur les dépenses de personnel ou les charges à caractère général sur lesquelles il faudra être très vigilants parce que, nous l'avons vu en 2018, il n'est pas évident de contrôler les dépenses liées aux fluides. Effectivement, une baisse ne nous paraît pas à l'ordre du jour.

Mme le Maire : sur le chapitre 012, Mme De Coux vous a apporté la réponse. A propos du chapitre 011 : refaire le chauffage à l'école maternelle du Trépadé a pour objectif de faire baisser le coût de fonctionnement. Nous dépenserons moins d'énergie, qu'il s'agisse de kilowatts ou de mètres cubes de gaz, mais nous savons que toutes ces énergies-là connaîtront des augmentations conséquentes dans les années à venir. Quand bien même nous arriverions à diminuer la quantité consommée, il n'est pas dit que nous arrivions à diminuer les coûts parce que nous savons que ces fluides-là augmenteront. Nous travaillons donc dans ce sens-là, sur tous les équipements que nous mettons en place (détecteurs de présence, éclairage à Led ...) Mais ce sera difficile, sachant que le coût de l'électricité augmentera.

Mme De Coux : nous avons également vu que nous payons dans les dépenses de fonctionnement certaines dépenses relevant plutôt de l'investissement, avec les contributions aux syndicats. A partir de 2020, nous avons prévu 200 000 € supplémentaires par an pour la revitalisation du centre de ville et les travaux de voirie sur la route de Tarbes. Dans ce contexte-là, cela paraît difficile d'envisager une baisse des dépenses de fonctionnement.

Mme le Maire : au même titre que pour les travaux d'assainissement, les réseaux d'eau. Nous payons tout cela en fonctionnement. Nous savons que nous avons un retard conséquent sur les réseaux. Des réseaux sont vieillissants, ce qui a été constaté lors du schéma directeur, qu'il s'agisse du réseau d'eaux pluviales ou des eaux usées. Si nous voulons remplacer tous ces tuyaux, nous devons les payer en fonctionnement. Nous n'aurons pas le choix, il faudra bien évidemment le faire.

M. Marin, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : pour les eaux pluviales, nous avons prévu avec le SMEA que ce dernier sollicite des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de façon à payer les préconisations du schéma directeur des eaux pluviales. Nous n'aurons donc plus en fonctionnement qu'à rembourser les annuités de l'emprunt. Le

syndicat empruntera sur 40 ans, pour une partie, et sur 60 ans pour une autre partie. Nous rembourserons uniquement les annuités de la dette, mais en fonctionnement, malheureusement, parce que le Ministère des Finances a refusé que les communes adhérentes à des syndicats soient assujetties comme celles non adhérentes qui budgétisent en investissement. A l'heure actuelle, le réseau pluvial de Fonsorbes nécessitera 2,3 millions d'euros pour uniquement sa remise en état. Nous avons proposé à d'autres communes de Haute-Garonne de passer par ce principe, mais nous ne sommes que deux communes, Portet sur Garonne et Fonsorbes, à le retenir.

M. Pilet : le coût est de combien ? Vous parlez d'un engagement sur 60 ans ? J'ai bien entendu ?

M. Marin : le syndicat RÉSEAU 31 fera des emprunts sur 40 et 60 ans afin d'aider les communes à remettre en état leur réseau pluvial.

M. Pilet : en connaissons-nous l'impact pour la commune ?

M. Marin : l'impact pour la commune sera que nous pourrions réaliser les travaux et bénéficier de ces emprunts en ne payant que les annuités de remboursement.

M. Pilet : avons-nous une estimation du montant ?

M. Marin : pour la commune, le montant sera de 2,3 millions d'euros, mais au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Pour le moment, RÉSEAU 31 est en train de réaliser toutes les études, nous avons commencé avec la rue des Jonquilles. Ensuite, nous continuerons avec la descente du chemin Bénech, et autres. C'est ainsi que nous arriverons à le financer. Si nous devons le financer sur notre budget de fonctionnement, nous ne pourrions pas réaliser ces travaux de remise en état du réseau pluvial de Fonsorbes.

M. Lalanne : j'ai une autre question, à propos de l'épargne, qui est la santé financière de la commune, bien évidemment. Or, j'ai cru noter qu'elle baissait en 2019 et 2020, et qu'elle repartait à la hausse en 2021. Je ne comprends pas trop le mécanisme.

Mme De Coux : en 2018, nous avons encore certains reversements de budgets annexes (Cachac, Cachac II et Cachac III), ainsi que le reversement d'un terrain de la Ménude pour, je crois, 64 000 €. En 2019, nous avons encore un reversement de budgets annexes chiffré à 140 000 € et un reversement des terrains de l'ex-SIDEXE pour 110 000 €. Ces recettes exceptionnelles disparaissent en 2020. C'est ce qui explique qu'en 2020-2021, d'où aussi ce choix de ne pas baisser les impôts, les recettes augmentent moins vite que les dépenses. A partir de 2021, nous pensons générer suffisamment de recettes supplémentaires, d'une part avec la fiscalité, car il est vrai qu'elle fait rentrer dans les caisses de la commune 200 000 € supplémentaires tous les ans, et d'autre part avec les revenus du tiers lieu et du bâtiment de Cantegraille. C'est à ce moment-là que, dans la prospective, nous envisageons en 2021 et 2022 que les recettes augmentent davantage que les dépenses.

M. Lalanne : ensuite, j'ai juste deux observations, dont l'une est personnelle : je vous fais part quand même de mon scepticisme sur l'action financière du Muretain Agglo à notre rencontre. Je n'ai pas une grosse expérience de Conseiller Communautaire, mais cela se confirme ...

Mme le Maire : ... les services du Muretain Agglo travaillent le sujet, ce sera discuté dans le cadre du projet de territoire. C'est pour cela, vous avez remarqué, que nous n'avons rien mis sur cette ligne-là ; nous attendons de savoir comment effectivement s'exercera la solidarité communautaire.

M. Lalanne : voilà. Parce que dans ma naïveté de jeune Conseiller Communautaire, Conseiller, je ne parle pas en tant qu'individu car je suis un peu plus ancien, j'ai pu constater quand même que les retours d'investissements allaient vers les plus gros pourvoyeurs, et non vers les autres communes qui pourraient se développer, au moins économiquement comme nous le souhaitons à Fonsorbes.

Mme le Maire : je suis intervenue au cours du Débat des Orientations Budgétaires du Muretain Agglo en disant que je regrettais qu'il n'y ait aucune ligne qui concerne la solidarité et le retour vers les communes. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé : je l'ai demandé en bureau, en conférence des Maires, et je l'ai donc répété à l'occasion de ce Débat des Orientations Budgétaires. Je pense que nous allons finir par être entendus.

M. Lalanne : oui, effectivement, cela m'a été rapporté par courrier.

Ma deuxième observation : bien évidemment, je suis également satisfait qu'il y ait un volet de développement durable dans cette étude budgétaire. Par contre, je regrette qu'il ne soit pas fait état de l'urbanisation, à savoir la partie bâtiment et la partie circulation, qui sont quand même, comme chacun le sait, deux gros pourvoyeurs de réchauffement climatique, et de pollution tout simplement, pour les usagers et citoyens.

Mme le Maire : nous pouvons agir sur les bâtiments communaux. Mais, aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens d'accompagner les Fonsorbais sur de la rénovation énergétique. Pour autant, n'hésitez pas à leur conseiller de se déplacer auprès de l'Espace Info-Énergie du Muretain Agglo à "la Turbine" à Muret, il leur sera indiqué où s'adresser pour bénéficier d'aides (Conseil Régional, ...) ou de dispositifs mis en place par l'État.

En ce qui concerne les transports, vous savez bien que nous n'avons pas cette compétence. Cependant, une réflexion est tout de même lancée par TISSÉO. D'ailleurs, le Comité de Pilotage de la future ligne express prévue entre Saint-Lys, Fonsorbes, Plaisance du Touch et la gare de Colomiers se réunira la semaine

prochaine ou celle d'après. C'est parce que nous aurons des transports efficaces vers Toulouse ou Colomiers-Blagnac que nous verrons la densité de circulation diminuer sur Fonsorbes.

M. Pilet : pour faire écho à ce qu'a dit M. Lalanne, à sa question "pouvons-nous faire des économies sur le budget de fonctionnement ?", je rejoins ce qu'a dit Mme De Coux, je crois que tous les efforts ont été faits, il faut donc en tenir compte. Mais, je voudrais avoir un peu plus de réponses sur le lien présenté entre les richesses du Muretain Agglo et le fait que cela ne revienne pas sur l'ensemble du territoire, ce qui nous permettrait d'avoir des opportunités et des moyens de levier pour justement baisser les impôts. J'ai quand même été assez outré de tout ce que j'ai lu de la publicité que fait M. Mandement, de la manière dont il se sert du Muretain Agglo. Le service communication de Muret annonce des choses très claires, que nous ne retrouvons pas sur l'ensemble du territoire. Pour moi, il y a un réel problème. Si les investissements sont faits au niveau du Muretain Agglo, cela permet de décharger les communes ; toutes les communes, ce n'est pas que pour Fonsorbes. Si j'ai bien lu le document des orientations du Muretain Agglo, il sous-tend, je vais le caricaturer, qu'il y aurait presque trop de recettes à cause du budget contraint de 1,2 %.

Mme le Maire : ce n'est pas à Fonsorbes que va venir s'installer une grosse entreprise. Les grosses entreprises vont s'installer à Roques sur Garonne, à Portet sur Garonne, à Muret, à proximité de l'autoroute, c'est clair. Si les investissements se font sur ces communes, s'il s'y créent de la richesse, il est légitime que cette richesse, que nous créons grâce aussi à nos efforts, nous Fonsorbais qui payons des impôts au Muretain Agglo, revienne d'une certaine manière ici, à la fois au travers des services offerts par le Muretain Agglo (services aux familles, environnement, ...), mais également sous forme d'aides directes par une dotation de solidarité, ou par un soutien à l'investissement sur éventuellement de futures zones d'activités à Fonsorbes. Je peux vous assurer, M. Pilet, que je le dis, et redis en cercle restreint en bureau communautaire, ou en Conférence des Maires, mais également publiquement puisque je suis revenue dessus lors du DOB. C'est un discours que je tiens régulièrement, je ne désespère pas d'être entendue lors du Conseil Communautaire.

M. Pilet : sauf que là, c'est marqué au présent, en disant que la richesse générée par le Muretain Agglo et sur Muret rebondit sur tout le Muretain Agglo. Il le met au présent, il dit que c'est déjà effectif.

Mme le Maire : lorsqu'il dit cela, je sais à quoi il pense. Il pense aux services proposés, il est vrai que la commune de Fonsorbes n'a pas de chance car elle a adhéré en 2013, et que par le biais de l'Attribution Compensatrice elle paye quasiment l'intégralité des services fournis par le Muretain Agglo (enfance, petite-enfance, environnement), dont profitent largement certaines communes car elles ont adhéré bien avant. Ces services se sont développés : elles ont eu besoin de personnels pour l'ALAE, on leur a créé des crèches, etc. ; cela n'a rien coûté aux communes en question. Le tort de la commune de Fonsorbes est d'avoir adhéré trop tard. Sachez que je le répète, ils ont l'habitude de m'entendre sur ce sujet-là. Nous verrons ce que cela donnera dans le cadre du projet de territoire.

Merci pour la richesse de ce débat.

Mme le Maire met aux voix le fait qu'ils ont bien débattu sur le Rapport des Orientations Budgétaires de 2019.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

4 - EX-SIDEXE - RÉPARTITION FINANCIÈRE DE LA CESSION DE DEUX TERRAINS DANS LE CADRE DE LA ZONE DE LA MÉNUDE (délibération n° 2019-026)

Mme De Coux : l'avenant n° 2 au protocole d'accord de dissolution et liquidation du SIDEXE a été approuvé par délibération du 13 décembre 2018 afin de proroger sa durée jusqu'au 31 décembre 2019 pour concrétiser les dernières ventes de terrains de la Zone de la Ménude.

Deux terrains ont été cédés. Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la répartition financière de la cession de ces deux terrains pour le reversement de la somme de 560 830,00 € HT auprès des communes concernées, à savoir :

RÉPARTITION ENTRE les COMMUNES MEMBRES de l'EX-SIDEXE		
PLAISANCE du TOUCH (72,73 %)	LA SALVETAT SAINT-GILLES (17,27 %)	FONSORBES (10 %)
407 891,66 €	96 855,34 €	56 083,00 €
560 830,00 €		

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : ce n'est pas une question, mais une précision car nous en avons discuté en commission des finances et évoqué lors d'un Conseil Municipal précédent, par rapport aux inquiétudes sur le devenir de Val Tolosa.

Un courrier a été adressé à la Mairie de Plaisance du Touch pour avoir des éléments. C'est important que tout le monde le sache.

Mme le Maire : oui, à propos des réserves financières mises en place en cas de nécessité de construire de la voirie ou de payer des dommages et intérêts à l'aménageur si le projet n'aboutissait pas. Nous avons donc écrit en novembre à M. Escoula, qui était encore Maire, mais nous n'avons pas eu de réponse, ce que nous comprenons compte-tenu du contexte. Nous avons adressé un nouveau courrier cette semaine, ou la semaine dernière, au nouveau Maire de Plaisance du Touch, en lui reposant la même question, à savoir si nous pouvions envisager à terme un partage de ces sommes. Lorsque nous aurons la réponse, nous vous la communiquerons.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la répartition du produit issu des deux ventes effectuées par la commune de Plaisance du Touch dans le cadre de la dissolution du SIDEXE auprès des trois communes membres de l'ex-SIDEXE.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE LYCÉE CLÉMENCE ROYER DE FONSORBES POUR LE PROJET "ATELIER DE L'ACTEUR" (délibération n° 2019-027)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : la Maison des Lycéens du lycée Clémence Royer de Fonsorbes sollicite une subvention pour son projet pédagogique l'"Atelier de l'Acteur". L'objectif de ce projet est de scénariser et de tourner un court-métrage, pour lequel les élèves auraient recours aux services d'un jeune réalisateur.

Leur demande porte sur un montant de subvention de 700,00 € sur un total de dépenses de 1 000,00 €.

Aussi, il est proposé de leur octroyer une subvention de projet d'un montant de 350,00 € pour participation aux frais de tournage prévu sur deux jours.

Ils pourront formuler une demande complémentaire s'ils n'arrivent pas à boucler leur budget.

La demande était annexée à la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : c'est un débat que nous avons déjà eu ; nous avons donc reçu le dossier complet.

M. Lorrain : connaissons-nous le sujet ?

Mme Lacoste : oui, je vais vous lire une partie du mail reçu du professeur qui en a fait la demande : *"actuellement en phase d'écriture, nous nous orientons vers un scénario qui, sous-couvert d'humour et de décalage, d'action aussi, traiterait des dérives des réseaux sociaux et de la nécessité d'y contrôler les données que nous y partageons chaque jour."*

Mme le Maire : c'est donc un sujet d'actualité chez les jeunes, malheureusement ... Peut-être pas que chez les jeunes.

M. Pilet : lors de la commission des finances, nous avons débattu, et cela a fait l'unanimité, que s'ils n'arrivaient pas à boucler leur budget, ils pourraient éventuellement ...

Mme le Maire : ... c'est ce que Mme Lacoste a dit.

M. Pilet : parfait. Excusez-moi.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de projet d'un montant de 350,00 € au lycée Clémence Royer de Fonsorbes pour participation aux frais de tournage dans le cadre de son projet pédagogique "Atelier de l'Acteur".

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Pilet : tant que nous sommes sur les subventions, sur le magazine "Esprit d'équipe" il est fait état d'une Fonsorbaïse qui participe à ...

Mme le Maire : ... ce n'est pas à l'ordre du jour, M. Pilet.

M. Pilet : je voulais juste savoir, parce qu'il y a un appel à aide et à un soutien financier, si la commune avait été sollicitée. Cela nous paraîtrait important de pouvoir la soutenir. Mais je ne sais pas si des démarches sont engagées.

Mme le Maire : il était indiqué, sur cet "Esprit d'équipe" ou sur le précédent, que le CCAS et la Mairie étaient parties prenantes.

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : sur ce dossier particulier, nous avons reçu des personnes d'"Esprit d'équipe" et Mme le Maire a reçu cette personne, qui est

en première page. Tout ce qui les intéressait, ce n'était pas une aide financière de la Mairie, mais justement l'opportunité d'utiliser les supports municipaux.

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "implication citoyenne-communication" : il est prévu un article dans le fonsorbaïs de printemps.

M. Pilet : très bien.

6 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DEUX COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMANDE DES ÉLUS (délibérations n° 2019-028 et 2019-029)

Mme le Maire : suite à la demande du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", il est proposé de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

Commission municipale "Agenda 21" :

M. MAILHÉ Christophe se retire, Mme BOYER Michèle continue à siéger.
De plus, Mme LACOSTE Christine souhaite intégrer cette commission.

Commission "implication citoyenne - communication"

M. MAILHÉ Christophe intègre la commission en lieu et place de Mme BOYER Michèle.
De plus, M. BATAILLE Vincent, du groupe Majoritaire "Fonsorbes Citoyenneté", souhaite intégrer cette instance.

La répartition des sièges au sein des commissions a été effectuée à la représentation proportionnelle des listes.

Avez-vous des questions ou des remarques ? C'est juste une information. Il n'est pas nécessaire de le voter si aucune autre candidature n'est proposée.

Aucune autre candidature n'étant proposée, la modification de la composition de ces deux commissions municipales prend donc immédiatement effet.

7 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS D'ENTREPRISES (TIERS LIEU) (délibération n° 2019-030)

Mme le Maire : le marché de travaux pour la création d'un relais d'entreprises (tiers lieu) a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 27 décembre 2018 pour les dix lots suivants :

- lot 01 : démolition-maçonnerie
- lot 02 : plâtrerie
- lot 03 : électricité
- lot 04 : plomberie
- lot 05 : sols souples
- lot 06 : peintures intérieures/faïences
- lot 07 : chauffage/climatisation
- lot 08 : aménagements (de placards) - *déclaré infructueux*
- lot 09 : accès local
- lot 10 : menuiseries extérieures

14 entreprises ont soumissionné.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 février 2019 pour examiner les offres et le rapport d'analyse du maître d'œuvre qui était présent.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer ce marché aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
Lot 1 - démolition-maçonnerie	COLAS	38 274,00 €
Lot 2 - plâtrerie	OLIVEIRA et ROGEL	40 662,90 €
Lot 3 - électricité	DELTA ELEC	29 289,71 €
Lot 4 - plomberie	SOS FROID CLIM	7 490,00 €
Lot 5 - sols souples	CERM SOLS	10 351,35 €
Lot 6 - peintures intérieures/faïences	BARONCHELLI	10 785,10 €
Lot 7 - chauffage/climatisation	SOS FROID CLIM	21 426,00 €
Lot 9 - accès local	EUROPE SERRURERIE	43 790,48 €
Lot 10 - menuiseries extérieures	AREXIS	16 935,73 €
	TOTAL	219 005,27 €

Le montant total HT du marché s'élève donc à 219 005,27 €, soit 262 806, 32 € TTC.

Ces montants sont en dessous de l'évaluation de l'architecte qui était de 235 353,00 € HT, hors lot n° 8.

Un nouvel appel à candidatures sera lancé pour le lot n° 8 "aménagement" déclaré infructueux.

Vous avez reçu le tableau récapitulatif.

M. Lorrain : n'y avait-il pas un problème d'accessibilité ?

Mme le Maire : il a été réglé.

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : l'escalier coûte très cher parce qu'il comporte justement des quarts-tournants permettant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il est donc aux normes pour l'incendie et les personnes à mobilité réduite.

Mme le Maire : lorsque nous parlons de personnes à mobilité réduite, il n'y a pas d'ascenseur. Nous avons obtenu une dérogation des services de l'État sur le fait qu'il n'était pas nécessaire de mettre un ascenseur dans la mesure où il existe déjà un tiers lieu à Cugnaux et Muret, eux-mêmes équipés d'un ascenseur.

M. Lorrain : si des personnes à mobilité réduite souhaitent utiliser le tiers lieu, soit nous les envoyons à Cugnaux, soit à Muret ?

M. Louzon : cela dépend de la mobilité. S'ils peuvent monter, l'escalier est adapté.

M. Gaubert : lors de la commission d'appel d'offres, au cours de laquelle je siégeais en tant que suppléant, j'avais évoqué la problématique de l'entreprise qui détenait ce lot pour l'escalier à propos de sa note technique. Je ne vais pas la remettre en cause, refaire le débat, mais je souhaiterais que nous entendions bien qu'il faut être vigilants afin que nous arrivions au bout de ce processus parce que si nous n'avons pas d'escalier pour entrer dans les locaux, cela risque d'être embêtant. Nous risquons d'avoir des locaux inaccessibles et inutilisables.

Mme le Maire : l'échange que nous avons eu avec l'architecte qui suivra le chantier nous a rassurés sur la solidité de l'entreprise qui a soumissionné (elle était la seule à soumissionner en serrurerie) et sur les chantiers qu'elle a menés jusqu'à présent auprès de plusieurs collectivités, qui, manifestement, ont été menés à terme dans des conditions tout à fait correctes. Nous serons extrêmement vigilants.

M. Gaubert : je ne mets pas en cause la capacité de l'entreprise à mener le chantier à bien, mais je sais qu'il y a eu un quiproquo, une incompréhension sur le sujet. Je ne voudrais donc pas que nous en arrivions à passer du temps à débattre sur pourquoi il n'est pas arrivé à terme. Nous demandons donc une forme de vigilance, mais je ne mets pas en cause les qualités des différents intervenants.

M. Mailhé : j'ai du mal à me faire une idée sur la valeur des offres parce que nous n'avons pas eu de présentation officielle de cette rénovation, de cette mise en place du tiers lieu.

Mme le Maire : si vous n'étiez pas présent, vous n'en avez effectivement pas bénéficié.

M. Mailhé : donc, pour pouvoir me faire une idée, est-ce que l'on pourra me faire parvenir ce power-point ?

Mme le Maire : le power-point présenté, oui, il n'y a pas de souci, bien-sûr, avec les plans.

M. Lorrain : un des derniers mis à jour parce que lorsque nous en avons discuté, il y avait ces problèmes d'escalier et d'accès par derrière non résolus.

Mme le Maire : tout cela est réglé, c'est pour cette raison que cela a pris du temps aussi, pour trouver des solutions avec la copropriété.

M. Pilet : il est vrai que cela aurait été bien d'avoir les informations. Nous avons été informés des difficultés, il est dommage que nous n'ayons pas eu un retour pour nous indiquer que ces difficultés avaient été réglées sur ces deux accès. Je redemande que puisse être réunie la commission de développement économique, je pense que ce serait une très bonne chose.

Nous sommes très contents que ce projet avance puisque nous en avons soumis l'idée en tout début de mandat. Nous redisons donc encore une fois notre joie de voir ce projet avancer.

J'ai trois questions, dont l'une a obtenu une réponse, à propos du lot relatif à l'accès du local. Nous trouvons que son montant était très élevé, cela signifie qu'il comprend l'escalier.

Mme le Maire : oui, c'est l'escalier. Ce sera en quelque sorte "une œuvre d'art". Ce sera vraiment un escalier tout à fait particulier, avec des paliers. Il ne s'agit pas d'un modèle standard, mais d'un escalier spécifique, ce qui justifie le montant élevé du marché. Il correspond à peu près au montant évoqué par l'architecte.

M. Pilet : sur l'ensemble des entreprises retenues, nous voyons qu'il s'agit essentiellement d'entreprises qui ont au moins dix ans, avec des écarts de prix très importants. Nous disons donc de faire attention au suivi des travaux car lorsqu'il y a des différences de prix relativement importantes, la qualité peut être en jeu. Nous savons que sur d'autres chantiers, nous avons eu des surprises. Nous tenons donc à attirer l'attention là-dessus.

La dernière question porte sur la date du début des travaux ; une date est-elle actée ?

M. Louzon : mi mars.

Mme le Maire : pour une fin de travaux en septembre, en espérant plus tôt en fin des vacances.

Mme Boyer, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : est-ce qu'il y aura sur la toiture des panneaux photovoltaïques ... ?

Mme le Maire : ... nous ne reprenons pas la toiture, Mme Boyer. Nous ne refaisons que l'intérieur.

M. Mailhé : après les travaux, avez-vous déjà des contacts pour l'occupation de ce tiers lieu ?

M. Louzon : oui, des locataires actuellement situés à Cugnaux sont Fonsorbais. Ensuite, des collectivités publiques nous ont sollicités. Pour l'instant, nous sommes donc plutôt dans des futures locations, il n'y a pas de souci. De plus, il y aura une campagne de communication liée à l'ouverture du tiers lieu.

Mme le Maire : nous sommes en lien avec un réseau avec lequel travaille notamment le Conseil Départemental sur les tiers lieux.

M. Mailhé : c'est un sujet intéressant, je souhaiterais pouvoir y être associé par l'intermédiaire de la commission de développement économique.

Mme le Maire : oui, si vous avez effectivement des contacts qui veulent s'installer à Fonsorbes, M. Louzon sera ravi d'échanger avec vous sur ce sujet, et d'autres.

M. Pilet : je rebondis là-dessus, car j'avais compris que c'est un tiers qui allait gérer l'implantation des utilisateurs, et que la commune récupérerait juste le loyer. Nous n'interviendrions pas à propos des personnes qui allaient s'y installer.

M. Louzon : un appel d'offres sera lancé pour les gestionnaires du local.

Mme le Maire : mais si nous pouvons l'aider à trouver les locataires, c'est encore mieux ; c'est dans cet esprit-là.

M. Pilet : que ce soit bien clair, parce ce que c'est quelque chose que nous avons aussi dite ...

M. Louzon : ... nous serons affiliés au réseau de relais entreprises pour justement avoir cette dynamique-là entre relais, sachant qu'un autre tiers lieu ouvrira bientôt à Roques sur Garonne. Sur le territoire, ce sera un peu mieux implanté, ce qui permettra à chacun d'avoir ses locataires locaux.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de travaux relatif à la création d'un relais d'entreprises (tiers lieu) aux entreprises ci-dessus désignées et de l'autoriser à signer ce marché.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - AVENANT N° 1 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PÔLE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2019-031)

Mme le Maire : le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé a été approuvé par délibération du 12 juillet 2018. Il a été attribué au groupement JF CASADEPAX, Architecte / Anick SABARTHES, Architecte / TECHNISPHERE, bureau d'études, pour un taux de rémunération de 8,88 %, soit pour un montant provisoire de 79 054,25 € HT.

Cependant, dans l'acte d'engagement, une erreur de cumul de pourcentage a été relevée dans le tableau regroupant les éléments de mission de maîtrise d'œuvre (104 % au lieu de 100 %).

Aussi, il est proposé de signer un avenant n° 1 modifiant le dit tableau.

Il est précisé que cet avenant n'a aucune incidence financière sur le dit marché de maîtrise d'œuvre. Il s'agit juste d'une petite correction.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de conclure, et donc de signer un avenant n° 1 avec le groupement JF CASADEPAS, Architecte / Anick SABARTHES, Architecte / TECHNISPHERE, bureau d'études pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe solaire du Trépadé.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE MURETAIN AGGLO POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS (délibération n° 2019-032)

Mme le Maire : un marché d'exploitation à performance énergétique pour l'installation d'un génie climatique pour la période 2011-2018 avait été approuvé par délibération en date du 22 novembre 2010. Un avenant a été décidé par délibération du 18 octobre 2018 pour proroger de six mois ce marché, à savoir jusqu'au 30 juin 2019, afin d'arriver au terme de la période de chauffe 2018-2019.

Ce marché a été attribué à l'entreprise COFÉLY pour les lots :

- P1 : fourniture d'énergie pour le chauffage
- P2 : conduite de l'installation et petit entretien
- P3 : gros entretien et renouvellement de matériels

Une analyse a été menée avec le Directeur des services techniques au vu du groupement de commandes mis en place par le Muretain Agglo pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel.

Il a donc été décidé de ne pas renouveler le principe d'un marché à performance énergétique, d'adhérer à ce groupement de commandes et de lancer un marché de maintenance pour les installations à gaz. Cette adhésion nous permettra de faire des économies au niveau de la fourniture du gaz évalué. Nous prévoyons également une baisse des coûts de maintenance de l'ordre de 10 000 €. De plus, nous ferons une économie supplémentaire puisqu'il était nécessaire de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de performance énergétique de 30 000 € TTC.

Le diagnostic des installations et les préconisations pour les éventuels changements de matériel seront assurés par le Directeur des services techniques.

Il est donc proposé aujourd'hui d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés, et d'approuver la signature de la convention constitutive du groupement de commandes. Le coordonnateur du groupement est le Muretain Agglo. La convention était annexée à la convocation du Conseil Municipal.

En fait, nous remettons à plat ce qui nous permettait jusqu'à présent de gérer les consommations et l'entretien de nos équipements de chauffage.

M. Pilet : j'ai des questions et des remarques. Sur l'adhésion à des groupements de commandes, nous y sommes favorables, comme à chaque fois. Nous regrettons qu'il n'y ait pas de lignes, d'indications ou de fléchage vers l'accès à des énergies renouvelables ou vertes, alors qu'il y a des fournisseurs. Je pense qu'il faut faire l'effort. Il y a notamment un fournisseur sur le toulousain en train de s'installer, pour l'instant réservé aux particuliers, mais c'est peut-être l'occasion de l'aider au développement. Il me semble que cette clause devrait apparaître dans tous les projets de contrats.

Plus précisément sur la commune, le CCAS n'en fait pas partie ? Le chauffage du CCAS n'est pas à gaz ?

Mme le Maire : non, il est à l'électricité.

M. Pilet : lors du contrat avec COFÉLY, il me semble qu'avaient été évoqués des problèmes de chauffage, notamment au gymnase du lycée, et que nous avons dit qu'à l'occasion du renouvellement, nous en profiterions pour les régler.

Mme le Maire : nous avons fait travailler un bureau d'études sur ces problèmes de chauffage afin qu'il étudie d'autres solutions. Sa réponse orale a été "faites-en un gymnase pour les demi-saisons, et construisez un autre gymnase en dur pour l'hiver". Il n'y a rien à faire, c'est une toile. Comment voulez-vous que nous puissions chauffer ? L'année dernière, nous avons associé les Présidents d'associations qui utilisent le gymnase du lycée, ainsi que les professeurs du lycée. Nous leur avons fait part de ce rapport, ils l'ont lu. Donc, nous ne ferons rien sur le chauffage du lycée.

M. Pilet : merci de me l'apprendre puisque j'étais resté sur les informations qu'étaient que nous profiterions du renouvellement du contrat pour mettre à plat. Ce sont des informations que je n'avais pas, je suis content de les apprendre. Avec ces problèmes de chauffage, j'en viens aussi à ceux des écoles, profiter aussi de cette occasion de renouvellement de contrat. Je repose donc la question : est-ce que dans l'intervalle, des travaux, des études ont été faits ? Est-ce qu'il y aura du coup des propositions ? Ou alors, comment cela sera fait ?

Mme le Maire : c'est bien pour cela que nous ne travaillerons plus avec COFÉLY, dont nous n'étions pas satisfaits des prestations. Oui, des travaux seront réalisés. C'est ce que je disais tout à l'heure, les investissements en terme de chauffage sur les écoles seront conséquents sur les années à venir. Nous savons que nous avons des systèmes défaillants. Les études que nous avons réalisées en terme de consommation ont montré que c'est vraiment l'école maternelle du Trépadé à traiter en priorité, c'est ce que nous faisons cette année ; il faut bien commencer par un bout, nous commençons par cette école. Derrière, d'autres travaux seront à réaliser sur les autres.

M. Pilet : il faut que les études prennent en considération la question d'utiliser des chauffages à énergie renouvelable.

Mme le Maire : la question se posera. Cela rejoint la discussion que nous avons eue tout à l'heure sur les fluides, les coûts, sur le chapitre 011. Cela rentrera en considération.

M. Pilet : du coup, pouvez-vous affirmer que dans l'étude il y aura la demande d'étudier les solutions avec les énergies renouvelables, pour le chauffage ?

Mme le Maire : nous n'allons pas lancer d'études puisqu'elles ont été faites pour 2019. Lorsque nous lancerons les études de réhabilitation ou de réfection des chauffages des autres groupes scolaires, la question se posera, sans aucun doute. Il y a un moment où, effectivement, compte-tenu des problèmes climatiques

auxquels nous sommes confrontés, il n'y aura pas le choix sur les décisions à prendre. Maintenant, faudra-t-il pouvoir les financer et avoir la certitude d'avoir des systèmes opérants compte-tenu des volumes à chauffer. Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : changer le mode des chauffages n'est peut-être pas la solution. Il faudra y réfléchir au moment où nous serons confrontés à un problème sur le chauffage. Au niveau du développement durable, j'ai une vigilance et nous en parlons souvent par rapport à l'isolation des bâtiments. Nous sommes vraiment dans cette démarche-là puisque nous savons aussi que dans le cadre du Plan Climat les bâtiments participent malheureusement à 40 % quasiment des gaz à effet de serre. Donc, nous sommes tout à fait vigilants et conscients de tous ces problèmes-là. Nous ferons aussi en fonction du budget et des possibilités que nous avons.

M. Lorrain : en l'occurrence, nous parlons d'une convention. Est-ce que le Muretain Agglo a son entreprise de maintenance ?

Mme le Maire : non.

M. Lorrain : ou faut-il faire un appel d'offres ? Nous pouvons nous retrouver avec COFÉLY pour la maintenance.

Mme le Maire : non. Aujourd'hui, avec le Muretain Agglo, nous n'allons signer que pour la fourniture de gaz.

M. Lorrain : il a été dit que vous n'étiez pas satisfaits de COFÉLY, il ne faudrait pas qu'ils nous reviennent ...

Mme le Maire : ... non, cela n'a rien à voir avec COFÉLY. Nous adhérons simplement au groupement de commandes pour acheter du gaz. Pour l'entretien, ce sera autre chose. Nous avons la chance d'avoir un Directeur des services techniques qui auparavant a beaucoup travaillé sur ces sujets-là ; il nous accompagnera donc sur la réflexion que nous aurons à mener sur la suite. Nous votons donc pour l'achat de gaz.

M. Pilet : sur la convention, il est noté "fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés". Il n'y a pas de précisions sur ce qu'étaient les "services associés".

Mme le Maire : nous achetons du gaz.

M. Pilet : comme il est marqué sur la Note Explicative de Synthèse ...

Mme le Maire : ... oui, j'entends ce que vous dites.

M. Pilet : comme vous avez parlé de maintenance, nous aurions pu penser que ...

Mme le Maire : ... non, il s'agit des fluides.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés, de l'autoriser à signer la convention constitutive, l'accord-cadre et les marchés subséquents qui en découleront, et d'accepter que le Muretain Agglo soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BO N° 340 SISE CHEMIN CANTO-LAOUZETTO (délibération n° 2019-033)

M. Marin : les dossiers qui vont suivre, c'est pour régulariser la mosaïque des propriétés sur les voiries de Fonsorbes.

Cette parcelle, cadastrée BO n° 340 sise chemin Canto-Laouzetto à FONSORBES (31470), représente une partie de la voirie (virage). D'une superficie de 588 m², cette parcelle est toujours la propriété de MM. DUPUY Alain et Nicolas. L'acquisition interviendrait pour l'euro symbolique. Les frais notariés seront pris en charge par la Mairie.

Ce dossier a été étudié par la commission d'urbanisme lundi dernier. Le plan était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée BO n° 340 sise chemin Canto-Laouzetto à FONSORBES (31470) pour l'euro symbolique.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO N° 38 SISE IMPASSE DU ROUSSILLON (délibération n° 2019-034)

M. Marin : la municipalité précédente avait approuvé, par délibération du 20 novembre 2008, le projet de classement de diverses parcelles privées dans le domaine communal, et, de ce fait, l'ouverture d'une enquête publique.

Une délibération de transfert d'office dans le domaine public de ces parcelles avait été adoptée le 26 février 2009 ; parmi ces parcelles, était recensée la parcelle cadastrée AO n° 38 d'une superficie totale de 198 m², sise impasse du Roussillon.

Cependant, la délibération du 20 novembre 2008 ne suffit pas à acter le transfert car elle ne comportait pas les mentions obligatoires de chaque parcelle pour être publiée au service chargé de la publicité foncière de Muret.

Aussi, il est proposé de prendre une nouvelle délibération comprenant toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière, permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert de la parcelle cadastrée AO n° 38.

Mme le Maire : donc, il s'agit encore de régularisation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de transférer d'office la parcelle cadastrée section AO n° 38 dans le domaine public communal, et de faire publier la présente délibération auprès du service chargé de la Publicité Foncière de Muret.

VOTE		
Pour :		30
Contre :		0
Abstention :		0

12 - MISE A JOUR DU CADASTRE - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE DIVERSES PARCELLES (délibération n° 2019-035)

M. Marin : la municipalité précédente avait approuvé, par délibération du 20 novembre 2008, le projet de classement de diverses parcelles privées dans le domaine communal, et, de ce fait, l'ouverture d'une enquête publique.

Une délibération de transfert d'office dans le domaine public de ces parcelles avait été adoptée le 26 février 2009 ; parmi ces parcelles, étaient recensées les parcelles suivantes :

SITUATION	PARCELLES	PUBLICITÉ FONCIÈRE
chemin de Bélayre	CC n° 177 de 3 a 63 ca	correction du 18/12/2012, Volume 2012 D n° 11909 et du 04/01/2013, Volume 2013 P, n° 61, de la formalité initiale du 04/11/2011, Volume 2011 P, n° 6698
impasse de la Bienvenue	BW n° 174 de 7 a 59 ca	attestation rectificative du 28/02/2013, Volume 2013 P, n° 1151 de la formalité initiale du 26/12/2012, Volume 2012 P, n° 7095
	BW n° 175 de 0 a 21 ca	attestation rectificative du 02/08/2013, Volume 2013 P, n° 4144 de la formalité initiale du 25/06/2013, Volume 2013 P, n° 3283
	BW n° 176 de 0 a 88 ca	acte publié le 11/02/2013, Volume 2013 P, n° 807
chemin du Bois	AN n° 77 de 1 a 58 ca	attestation rectificative du 05/04/2013, Volume 2013 P, n° 1797 de la formalité initiale du 04/02/2013, Volume 2013 P, n° 657
impasse des Iris	AB n° 206 de 8 a 58 ca	attestation rectificative du 21/02/2013, Volume 2013 P, n° 993 de la formalité initiale du 28/12/2012, Volume 2012 P, n° 7140
rue des Moineaux	BM n° 138 de 0 a 52 ca	acte publié le 07/11/2011, Volume 2011 P, n° 6724
chemin Saint-André	CC n° 186 de 0 a 53 ca	acte publié le 10/05/2017, Volume 2017 P, n° 2811
chemin du Vigné	BX n° 133 de 1 a 07 ca	acte publié le 20/07/2012, Volume 2012 P, n° 4150
	BX n° 138 de 0 a 32 ca	attestation de régularisation du 13/07/2012, Volume 2012 D, n° 6944 de l'acte initial du 16/04/2012, Volume 2012 P, n° 2322

M. Marin : les parcelles suivantes ont été omises dans la délibération du 26 février 2009. Aussi, une délibération a été adoptée le 29 juin 2011 (n° 2011133) pour les intégrer dans le domaine public communal :

SITUATION	PARCELLES	PUBLICITÉ FONCIÈRE
impasse des Cèdres	BM n° 111 de 0 a 09 ca	attestation rectificative du 20/11/2012, Volume 2012 P, n° 6402 de l'acte initial du 31/08/2012, Volume 2012 P, n° 4877
chemin de Flambanto	BW n° 155 de 0 a 63 ca	acte publié le 20/07/2012, Volume 2012 P, n° 4151
impasse des Peupliers	CC n° 168, de 0 a 21 ca	acte publié le 25/06/2012, Volume 2012 P, n° 3580

M. Marin : les parcelles ci-dessous mentionnées ont fait l'objet, soit d'une opposition d'un propriétaire, soit ils avaient différé leurs réponses et n'ont pas transmis leur décision. L'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'en cas d'opposition d'un propriétaire, la décision doit être prise par le Préfet ; aussi, par délibération du 28 avril 2009 (n° 89-09), le Conseil Municipal a approuvé la saisine du Préfet. Par arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2010, le Préfet de Région Midi-Pyrénées a pris la décision de transférer d'office les parcelles suivantes dans le domaine communal :

SITUATION	PARCELLES	PUBLICITÉ FONCIÈRE
impasse des Champs	BA n° 166 de 1 a 38 ca	attestation rectificative du 26/12/2012, Volume 2012 P, n° 7068 de la formalité initiale du 05/11/2012, Volume 2012 P, n° 6120
impasse Couérazo	BY n° 116 de 0 a 72 ca	acte publié le 20/08/2012, Volume 2012 P, n° 4671
	BY n° 109 de 7 a 48 ca	acte publié le 20/08/2012, Volume 2012 P, n° 4672
rue Déodat de Séverac	BO n° 225 de 0 a 59 ca	acte publié le 15/09/2016, Volume 2016 P, n° 5280
	BO n° 226 de 0 a 16 ca	acte publié le 29/11/2016, Volume 2016 P, n° 6828
	BO n° 227 de 0 a 15 ca	acte publié le 15/09/2016, Volume 2016 P, n° 5277
	BO n° 228 de 8 a 77 ca	acte publié le 15/09/2016, Volume 2016 P, n° 5279
	BO n° 231 de 0 a 30 ca	acte publié le 20/10/2016, Volume 2016 P, n° 6034
	BO n° 241 de 4 a 40 ca	acte publié le 16/01/2017, Volume 2017 P, n° 309

Cependant, les délibérations du 26 février 2009 et du 29 juin 2011 n'ont pas suffi à acter le transfert car elles ne comportaient pas les mentions obligatoires pour être publiées au service chargé de la publicité foncière de Muret. Pour chacune de ces parcelles, un acte authentique en la forme administrative a été publié au service de conservation des hypothèques de Muret pour transférer ces parcelles dans le domaine privé de la commune.

Aussi, il est proposé d'approuver le transfert de l'ensemble des parcelles ci-dessus listées, du domaine privé de la commune au domaine public communal, ainsi que la mise à jour du cadastre.

Mme le Maire : il s'agit donc de corriger les délibérations de février 2009 et de juin 2011.

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : comment se fait-il que nous soyons obligés de faire cela maintenant alors qu'auparavant il y avait du personnel au service urbanisme et que cela n'a pas été fait.

Mme le Maire : parce qu'il s'agit de dossiers qui n'ont pas été traités. Nous avons donc demandé qu'ils soient traités, et ce depuis que nous sommes là. Compte-tenu du travail que cela représente, et que l'agent concerné ne fait pas que ça, cela s'étale dans le temps. Nous ne désespérons pas d'arriver au bout.

M. Marin : nous avons la chance que ce soit cet agent qui le fasse, sinon il nous faudrait passer par un notaire, et donc payer tous les actes. C'est un travail très compliqué. Nous le voyons bien, en 2009 ils ont essayé de régler le problème, mais il manquait quelques termes pour la publicité foncière. Tout nous revient donc maintenant. Il y a le délai d'exploitation des services du cadastre, et ensuite des nôtres. En début de mandat, j'avais compté 132 points de cette sorte dans la mosaïque des propriétés privées qui constituaient les voiries de la ville.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert de l'ensemble des parcelles ci-dessus listées, du domaine privé de la commune au domaine public communal, ainsi que la mise à jour du cadastre.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - CRÉATION DE CONTRATS (délibération n° 2019-036)

Mme Calvo, Conseillère déléguée au secteur "ressources humaines et dialogue social" : il est proposé de créer les contrats suivants pour le service jeunesse :

- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à 35/35^{ème} pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2019. Le contrat Emploi d'Avenir d'un agent du service jeunesse arrive à son terme le 31 mars 2019, et il est proposé ce contrat pour permettre au service de continuer à fonctionner.
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à 35/35^{ème} pour une durée de 1 an à compter du 19 mars 2019. Le contrat d'accroissement d'activité d'un animateur du service jeunesse arrive également à son terme le 18 mars prochain, et pour les mêmes raisons, il est proposé de renouveler le contrat de cet agent.

Mme le Maire : ces deux points ont été vus en Comité Technique cette après-midi, votés à l'unanimité par les deux collègues.

Mme Bobo : ce sont quand même des emplois précaires, il est donc dommage que nous n'arrivions pas à stagiairiser les agents sur ces postes-là. La personne est connue, il faudrait peut-être, si cela lui convient, lui proposer un poste définitif.

Mme le Maire : cet après-midi, en Comité Technique, l'un des responsables du service jeunesse a justifié le fait qu'il reste encore en CDD (Contrat à Durée Déterminée). Quant à l'autre agent, il est dans l'incertitude, il n'est pas sûr de vouloir rester sur cette activité-là. Cela explique donc le fait qu'il s'agisse d'un CDD.

M. Pilet : juste pour préciser : le besoin y est ?

Mme le Maire : le besoin y est, absolument.

M. Pilet : que ce soit bien clair.

Mme le Maire : oui, c'est bien pour cela que nous créons ces deux CDD, parce que le nombre de jeunes fréquentant le CAJ augmente, les prestations proposées sont de qualité pour un coût tout à fait raisonnable pour les familles. Il faut donc que nous soyons en capacité de les accueillir.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des contrats ci-dessus définis.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - CRÉATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF - SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2019-037)

Mme Calvo : jusqu'à présent, nous proposons de délibérer pour les Contrats d'Engagement Éducatif nécessaires au renfort de l'équipe, avant chaque période de vacances scolaires. Maintenant, il est proposé de créer ces contrats pour l'ensemble de l'année.

Les besoins pour 2019 sont les suivants :

- pour les vacances de février 2019 et le séjour ski : 8 contrats pour 40 jours travaillés
- pour les vacances de printemps : 3 contrats pour 14 jours travaillés
- pour les vacances d'été : 7 contrats pour 80 jours travaillés
- pour les vacances d'automne : 3 contrats pour 16 jours travaillés

Pour les vacances de Noël, il n'est pas nécessaire de recourir à ces contrats.

Le nombre de contrats est une estimation au plus juste par période, et s'il n'y a pas de besoin, le contrat ne sera évidemment pas pourvu.

Mme le Maire : cela correspond aux demandes formulées par le responsable du service jeunesse afin de pouvoir assurer l'accueil que j'évoquais tout à l'heure.

Cela a été également voté à l'unanimité en Comité Technique. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : s'agit-il de contrats à temps complet ? De plus, qu'elle est la répartition ? Parce que, par exemple, pour les vacances de printemps ce sont 3 contrats pour 14 jours travaillés.

Mme le Maire : cela doit couvrir l'intégralité des vacances de printemps et répond aux besoins du service. Ce n'est pas nous qui avons fixé le nombre de jours, ni le nombre de contrats, il s'agit d'une demande formulée par le responsable du service.

M. Pilet : s'agit-il de temps plein ou partiel ?

La Directrice des Ressources Humaines : ce sont des temps horaire, ils interviennent pour la journée complète, et sont donc payés à la journée. Mais leurs journées peuvent très bien commencer à 9 h et se terminer à 20 h. Ce sont des contrats faits dans ce sens pour l'animation.

Mme le Maire : ce qui n'est pas le cas à Fonsorbes, à 20 h le centre est fermé depuis un moment.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des contrats ci-dessus définis.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - DIMINUTION D'UNE DURÉE HEBDOMADAIRE (délibération n° 2019-038)

Mme Calvo : un agent à temps complet du service entretien finit sa période de travail à temps partiel, et il demande une diminution de durée hebdomadaire à compter du 1^{er} avril 2019.

Il est donc proposé de créer le poste suivant :

- agent de Maîtrise Principal à 31/35^{ème}

Le poste d'Agent de Maîtrise principal à 35/35^{ème} sera fermé lors de la mise à jour du tableau des effectifs en fin d'année.

M. Gaubert : ce poste, qui était un temps plein, devient un poste à temps partiel. Ce n'est pas un poste à temps non complet ? Ce qui n'est pas la même chose.

La Directrice des Ressources Humaines : d'un temps complet, nous en avons fait un temps partiel. L'agent ne remplissant plus les conditions du temps partiel, demande une diminution. Ce sera donc bien un poste à temps non complet.

M. Gaubert : les évolutions de carrière pour un poste à temps non complet sont différentes d'un poste à temps plein ou pas ?

La Directrice des Ressources Humaines : non, pas pour les évolutions d'échelon, ni pour les évolutions de grade.

M. Gaubert : je pense que c'est uniquement pour le passage du contractuel à titulaire qu'il faut que ce soit un temps complet.

La Directrice des Ressources Humaines : oui, mais pas dans ce cas de figure.

M. Gaubert : d'accord, merci.

Mme Bobo : par rapport au passage à 31/35^{ème}, nous allons économiser sur les heures. Donc, est-il prévu de donner ces heures à un autre agent ?

Mme le Maire : elle ne les faisait pas.

Mme Bobo : je suis d'accord. Mais nous la payions quand même.

Mme le Maire : nous ne payions pas l'intégralité.

Mme Bobo : oui. Est-ce que cette différence ...

Mme le Maire : ... depuis quelques semaines, à savoir depuis que nous avons une nouvelle responsable du service entretien, cette dernière est en train d'étudier quelle organisation, si tant est que des choses doivent bouger. Elle a identifié certains fonctionnements qui pourraient éventuellement être modifiés. Attendons donc d'avoir une analyse plus complète pour savoir quelles suites donner.

M. Mailhé : le temps non complet, c'est bien à la demande de l'agent ?

Mme le Maire : oui, bien sûr.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la diminution de la durée hebdomadaire ci-dessus définie.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - PROJET D'EXTENSION DU GYMNASSE DE CANTELAUZE (délibération n° 2019-039)

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animation de la commune" : un travail a été engagé avec un programmiste concernant le projet de salle de sports à Cantelauze, principalement pour les élèves de l'école primaire, qui sera aussi disponible pour le Centre de Loisirs et les associations.

Deux scénarios ont été étudiés : création d'une salle multiactivités à proximité du Centre de Loisirs et du Centre d'Animations Jeunes, ou bien l'extension du gymnase de Cantelauze. Cette dernière hypothèse a été retenue car elle permet de diminuer les coûts et de régler les problèmes d'humidité des vestiaires actuels. En effet, il est envisagé la création de vestiaires en remplacement de ceux existants qui seraient transformés en locaux de stockage, auxquels s'ajouteraient de nouveaux locaux de rangement.

Je pense que vous avez eu tout le détail des surfaces, je peux les rappeler rapidement :

Espaces à créer	Surface totale m ²
Espace sports collectifs	375
Vestiaires collectifs	64
Vestiaires PMR	5
Douche	20
Sanitaire publics	40
Stockage matériel scolaire/périscolaire	5
Stockage gymnastique	20
SOUS-TOTAL	529
Espaces à modifier	Surface totale m ²
Dépôt 1	20
Dépôt 2	20
Dépôt 3	20
Dépôt 4 (local ménage)	20
SOUS-TOTAL	80
TOTAL	609

La salle de sport correspond à 1 terrain de mini football, ou 2 de mini-basket, 4 de mini-volley, 4 de badminton.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant : ...

M. Pilet : ... excusez-moi, vous pouvez répéter la taille de cette salle de sports ?

M. Chouard : j'y reviendrai après. Je termine et je vous réponds.

M. Pilet : vous allez vite, et comme nous n'avons pas eu les documents avant.

M. Chouard : excusez-moi, je pensais que les surfaces vous avaient été communiquées. En fait, ce qu'il faut retenir, c'est 610 m². Aujourd'hui, je peux vous dire que nous faisons une salle de 375 m², ou 400 m², mais elle sera peut-être de 410 m² selon les réadaptations que nous pourrons faire. Il est évident que si nous arrivons à récupérer de la surface sur le gymnase actuel, nous n'aurons pas de création de stockage. Par exemple, aujourd'hui nous avons prévu un stockage gymnastique de 20 m² si nous positionnons l'extension côté terrain de basket extérieur, côté sud. Mais, nous avons la possibilité de mettre l'extension côté nord. Si c'est le cas, nous n'aurons pas cette extension de salle de gymnastique, ce qui nous permettra de gagner 20 m². C'est pour cette raison que je vous dis de retenir une surface de 610 m². Dedans, des choses ne pourront pas être modifiées : les vestiaires PMR, les vestiaires collectifs (puisque nous supprimerons les anciens vestiaires), les sanitaires publics, les douches. Par contre, tous les espaces de stockage pourront être modifiés. Nous pouvons donc gagner 25 m² sur ces espaces de stockage si nous mettons l'extension côté nord. A ce moment-là, nous aurions une surface de salle de 400 m², et non plus de 375 m². Est-ce que je réponds à votre question ?

M. Mailhé : juste une petite remarque : nous allons décider d'un plan prévisionnel de financement ...

M. Chouard : ... tout à fait ...

M. Mailhé : ... et nous avons des "si on met", "si on fait ci", "si on fait ça". Nous n'avons pas de plan, il faut une visibilité, nous devons retenir ...

M. Chouard : ... si, nous avons des plans.

M. Mailhé : oui, mais nous, nous votons. Nous devons retenir 630 ... j'ai déjà oublié la surface ...

M. Chouard : ... 610 m² ...

M. Mailhé : ... nous allons nous abstenir sur ce point-là parce que nous ne pouvons pas voter quelque chose pour laquelle nous n'avons aucune visibilité, pour laquelle il y a autant de "si" dans le même projet. C'est compliqué pour nous ; je n'ai pas la visibilité. Vous l'avez fait, vous avez les superficies, vous devez avoir quelques plans de projection ...

Mme le Maire : ... aujourd'hui, l'objectif est ...

M. Mailhé : ... là, nous n'avons rien ...

Mme le Maire : ... de lancer l'appel à candidatures pour la désignation de l'architecte, dans les jours à venir. Aujourd'hui, nous n'avons donc pas de plan à disposition. Nous savons ...

M. Chouard : ... non, si vous voulez, nous avons des plans. Le programmiste n'est pas un cabinet d'architectes. Il n'y a donc pas de plan détaillé. Le programmiste a fait des plans par rapport au zonage que nous lui avons proposé. Il a fait des plans d'"implantation" ; nous n'avons pas de plan réel du bâtiment, qui

est le travail d'un cabinet d'architectes, et non celui d'un programmiste. Le travail du programmiste est de définir le coût en fonction de l'implantation du projet.

Mme le Maire : c'est pour cela que le choix a été de le faire accoler au gymnase de Cantelauze, afin de mutualiser les vestiaires et les douches, sachant aujourd'hui qu'il faudrait les refaire sur le gymnase de Cantelauze compte-tenu des infiltrations structurelles ; il faudrait alors retravailler sur la structure-même du bâtiment à cet endroit-là. L'idée est donc de mutualiser afin d'être le plus efficient possible. Nous avons donc également défini une enveloppe budgétaire autour de 1,5 million d'euros. Que pouvons-nous faire pour 1,5 million d'euros avec les obligations que nous avons pour les vestiaires, les toilettes ? Quelle surface de salle pouvons-nous avoir ? Est-ce que cela correspond aux besoins de l'école, de l'ALAE et du Centre de Loisirs ? Est-ce que cela correspondra à des besoins associatifs le soir sachant qu'il n'y aura pas de compétition dans cette salle-là ? Ce sera une salle pour du mini basket, du badminton, des entraînements. Nous sommes partis sur cette réflexion-là. Nous avons confié ce projet au programmiste et nous arrivons aux surfaces évoquées tout à l'heure.

M. Mailhé : je lis la note explicative de synthèse : "*Mme le Maire et l'Adjoint délégué proposeront au Conseil Municipal de valider ce projet.*" Nous n'avons aucune vision ...

M. Chouard : ... projet d'investissement ...

M. Mailhé : ... il est marqué "projet". Nous n'avons aucune vision de ce projet, nous ne pouvons pas voter ...

Mme le Maire : ... pas de souci, ne le votez pas. Si nous ne le validons pas, si nous ne montons pas les dossiers maintenant, il n'y aura pas de travaux l'année prochaine. Les enfants de Cantelauze attendront, ils attendent depuis l'inauguration de l'école en 1995, ils ne sont donc pas, de votre point de vue, à un an ou deux ans près. Pour nous, cela fait partie de notre programme. Si vous ne voulez pas le voter, je peux l'entendre, pour autant je le mets aux voix.

M. Mailhé : qu'est-ce qu'il en coûte de le déplacer au prochain Conseil Municipal et de nous présenter quelque chose, comme cela se fait normalement ?

Mme le Maire : non, nous ne pouvons pas.

M. Chouard : nous ne serons pas dans les délais pour les subventions.

M. Gaubert : dans votre PPI, sauf erreur de ma part, il y avait un projet d'une salle multiactivités. Ce n'est plus d'actualité.

Mme le Maire : elle reste multiactivités dans le sens où elle sera mise à disposition des associations le soir. Compte-tenu des surfaces, il n'y aura pas de compétitions. Pour autant, les entraînements du mini-basket, du badminton, du mini-volley et de la boxe pourront s'y dérouler. De nouveaux créneaux seront donc ouverts aux associations en dehors du temps scolaire et périscolaire puisque la priorité sera donnée au Centre de Loisirs et à l'école qui n'ont pas de locaux adaptés pour faire du sport.

M. Pilet : je veux réagir sur le fait que c'est un projet qui date de 2014, effectivement mentionné sur les plans d'investissement. Il devait être réalisé à un endroit, mais cela n'a pu se faire pour des raisons de coûts ; il a donc été reporté sur un autre lieu. J'avais relancé cette demande, au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", l'année dernière dans le cadre des orientations budgétaires. Aujourd'hui, nous en arrivons à dire qu'il faut vite prendre une décision. Je regrette, nous sommes Élus, nous avons envie d'avoir les informations, nous sommes intéressés par tout ce qu'il se passe sur la commune, nous avons envie de participer, de faire des propositions, et de savoir à quoi ça va servir parce que le besoin y est, et nous aimerions pouvoir aussi être acteurs et co-construire ou accompagner les projets, et ne pas être mis devant le fait accompli avec des zones d'incertitudes qui sont énormes. Si je prends les données que nous avons, les dix lignes présentées, je vois que ça va servir à l'école, ce qui était prévu, mais aussi au Centre de Loisirs de Cantelauze. Donc, je me dis, sur les subventions, qu'il faut aussi voir apparaître le Muretain Agglo, mais cela n'apparaît pas. Il faut le faire apparaître, que nous allions chercher les subventions à ce niveau-là ...

Mme le Maire : ... oui, nous allons lui demander un fonds de concours. Mais aujourd'hui, je ne peux pas vous dire quel sera ce fonds de concours. Est-ce que les fonds de concours existeront tels qu'ils existent aujourd'hui ? Nous n'avons aucune certitude.

M. Pilet : nous savons que c'est une salle, puisque c'est écrit, qui sera utilisée par les services du Muretain Agglo, parce qu'il faut poser le ...

Mme le Maire : ... aujourd'hui, je ne sais pas ce que deviendront, au même titre que dans le DOB ...

M. Pilet : ... je pose un principe, je ne suis pas né de la dernière pluie, je sais bien toutes les incertitudes ; c'est de le poser, de dire que nous allons chercher les subventions ...

Mme le Maire : ... nous ne sommes pas arrivés au bout, c'est écrit ...

M. Chouard : ... c'est pour cela que je voulais terminer, je n'ai pas fini ...

M. Pilet : ... nous, nous n'avons que ces documents ...

M. Chouard : ... si vous me laissez aller jusqu'au bout, peut-être qu'il y aura les réponses ...

M. Pilet : ... j'y reviendrai après.

M. Chouard : je vais vous donner le montant total des dépenses et recettes :

DÉPENSES	MONTANTS €
Travaux	932 500.00
Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage	14 400.00
Maîtrise d'œuvre	102 575.00
Diagnostiques divers	24 000.00
Contrôle technique	11 190.00
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)	4 663.00
OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination)	9 325.00
Frais de procédure	1 500.00
Révision des prix	50 000.00
Imprévus et aléas	100 000.00
TOTAL DEPENSES H.T.	1 250 153.00
TVA	250 031.00
TOTAL DEPENSES TTC	1 500 184.00
RECETTES	MONTANTS €
Subvention espérée du Conseil Régional - Contrat territorial 2020	187 523.00
Subvention espérée du Conseil Départemental - Contrat de territoire 2020	216 500.00
Subvention espérée de l'Etat - DETR 2020	300 000.00
TOTAL SUBVENTIONS ESPÉRÉES 73.16 %	704 023.00
FCTVA (à percevoir en 2022-2023)	246 090.00
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	950 113.00
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	550 071.00

Un fonds de concours pourra également être demandé pour la période annuelle correspondant au temps d'utilisation par le Centre de Loisirs.

Il est proposé de valider ce projet.

Ensuite, le marché de maîtrise d'œuvre serait lancé afin d'être dans les délais pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions de 2020. En effet, le dépôt du permis de construire devrait être fait en octobre 2019 afin d'avoir un permis accordé avant la date limite fixée par le Conseil Départemental au 15 mars.

Mme le Maire : ce dossier a été étudié par la commission des finances et la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 18 février 2019. Cela a donc déjà été présenté.

M. Pilet : mais, il n'y a pas eu les réponses à des questions, notamment sur le fonds de concours ...

Mme le Maire : ... nous allons demander un fonds de concours. Bien sûr, chaque fois que nous avons des subventions possibles, nous les sollicitons toutes. Vous ne pouvez pas le nier sur tous les dossiers que nous avons traités depuis le début du mandat.

M. Pilet : c'est toujours mieux en le disant, de le savoir, c'est toujours bien de savoir où nous allons.

Je finis juste : à partir des éléments présentés, seuls éléments que nous avons : les vestiaires seraient transformés en locaux de stockage puisqu'il y a un problème d'humidité ; nous avons appris en commission que de l'eau remontait. Là aussi ...

M. Chouard : ... c'est un problème d'évacuation, ce sont les eaux d'utilisation, essentiellement des douches, qui remontent dans les murs. Si nous condamnons les douches actuelles, il n'y aura plus d'évacuation d'eau, il n'y aura donc plus de problèmes d'humidité, ou du moins il y en aura beaucoup moins.

M. Pilet : soit je n'ai pas bien compris lundi soir, je me tourne vers M. Marin : je vous ai demandé si c'était un problème d'évacuation des conduites avec l'eau qui remontait ...

M. Marin : ... je vous ai répondu que ce n'était pas un problème d'évacuation, mais un problème de remontées par capillarité dans les murs. Mais vous ne comprenez que ce que vous voulez comprendre, M. Pilet.

M. Pilet : d'accord, ça marche.

Mme le Maire : nous allons clore sur le sujet.

M. Pilet : face à l'imprécision des données, nous ne participerons pas au vote, même si nous sommes "pour" le projet, parce qu'il y a trop de zones floues, et je regrette que nous n'ayons pas eu avant les informations que nous a données M. Chouard parce que cela aurait évité des questions, et nous aurions pu nous prononcer de manière plus claire. Je regrette vraiment qu'il n'y ait pas eu cette communication préalable.

Mme le Maire : les informations, vous les avez. Je passe donc au vote.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'extension du gymnase de Cantelauze à Fonsorbes et son plan de financement tel que détaillé ci-dessus.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Boyer, MM. Lorrain et Mailhé)
	Ne participent pas au vote :	3 (Mmes Bobo et Rangoly -par procuration-, M. Pilet)

Mme le Maire : nous expliquerons votre vote à l'école et aux parents.

M. Pilet : nous avons bien dit que nous étions "pour" ce projet.

M. Mailhé : excusez-moi. Cette remarque n'est pas judicieuse. Je pense qu'à l'école il faudra leur expliquer que le projet a été présenté à l'oral sans précisions ...

M. Chouard : ... vous avez quand même dit que nous pouvions décaler le projet ...

M. Mailhé : ... nous pouvons le décaler, nous ne sommes pas contre. Nous pouvons le décaler le temps d'avoir toutes les informations.

Mme le Maire : cela veut dire qu'il ne se ferait pas, M. Mailhé, si nous le décalons. Mais, nous l'avons déjà dit.

17 - AVENIR FONSORBAIS "LES TROIS MOUSQUETONS" - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET (délibération n° 2019-040)

M. Chouard : l'Avenir Fonsorbais "les Trois Mousquetons" a déposé une demande de subvention de projet pour l'organisation du championnat Départemental d'Escalade "Open Régional et Open Départemental de Difficulté" du 16 février 2019. Le montant sollicité par l'association est de 700,00 € sur un budget total de 2 250 €. La demande était annexée à la convocation.

Il est proposé de verser une subvention de projet de 300,00 € qui correspond à la location de la nacelle.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 18 février 2019.

Vous savez que sur ce type de manifestations, ils sont obligés de louer une nacelle pour changer la totalité des prises et remettre en place après la manifestation. Ce sont les ouvreurs officiels de la fédération qui tracent les voies le vendredi. Il faut donc absolument une nacelle. Nous proposons donc de financer cette partie-là.

M. Pilet : je veux juste m'assurer, puisque j'apprends que je ne comprends pas tout bien, il m'a été expliqué en commission des finances que l'ensemble du budget avait été bouclé puisque la subvention qu'ils demandaient ne correspond pas, et qu'il n'y avait pas de problème. Je voulais en avoir la certitude, puisque la manifestation est passée.

M. Chouard : je vous le confirme.

M. Pilet : donc, j'avais bien entendu, ça va. Merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 300,00 € à l'Avenir Fonsorbais "les Trois Mousquetons" pour participation aux frais liés à l'organisation du championnat Départemental d'Escalade "Open Régional et Open Départemental de Difficulté" qui s'est déroulé le 16 février 2019.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) (délibérations n° 2019-041 et 2019-042)

M. Marin : comme vous le savez, pour que le SDEHG entame les travaux que nous demandons, il faut que nous prenions une délibération. Aussi, il y aura trois votes :

1. Branchement pour le raccordement d'un panneau lumineux au carrefour du chemin Birazel et de la RD 68

Le montant total des travaux serait de 6 930,00 € TTC, la part restant à la charge de la commune serait de 618,00 € TTC.

2. Déplacement de l'armoire à feux au carrefour RD 68 / RD 632

Le montant total des travaux serait de 3 300,00 €, la part restant à la charge de la commune serait de 1 825,00 €.

3. Rénovation de l'éclairage rue Déodat de Séverac

Le montant total des travaux serait de 35 200,00 €, la part restant à la charge de la commune serait de 8 911,00 €.

Les dossiers étaient annexés à la convocation. Ils ont été étudiés par la commission des finances et la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 18 février 2019.

Avez-vous des questions ?

M. Perrot, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : concernant le panneau lumineux, je voudrais savoir dans quel sens il sera placé et où précisément.

Mme Voisin : il sera placé au niveau du haricot, au niveau du panneau indiquant Bidot, dans le sens d'entrée dans Fonsorbes, entre l'entrée dans l'agglomération et le radar pédagogique.

M. Perrot : il sera côté opposé de Bidot ? Sur le plan, c'est de l'autre côté de Bidot. C'est pour cela que je me permettais de vous poser la question.

Mme Voisin : pratiquement à équidistance entre le panneau d'entrée d'agglomération et le radar pédagogique.

M. Marin : le plan vient du service voirie du Muretain Agglo, nous le leur avons fait remarquer ; ils vont donc le transférer ...

M. Perrot : ... c'est-à-dire qu'il sera de l'autre côté ?

M. Marin : il sera sur le haricot, le petit triangle situé à l'accès du chemin de Birazel.

Mme le Maire : à droite en venant de Frouzins.

Mme Voisin : au niveau de la Mosaïque annonçant l'entrée de Bidot.

M. Perrot : en cet endroit là ? Ne serait-il pas plus judicieux de le décaler un peu plus de manière à ce que les gens qui sortent de Bidot puissent également en profiter ?

Mme le Maire : il y avait un problème de branchement électrique. Il fallait l'installer où il pouvait être branché.

Mme Voisin : la difficulté résidait dans le fait qu'il faut mettre un socle de 1 m³. Dans la plupart des endroits vers Bidot, il y a des fossés busés ; nous n'avons donc pas d'emplacement pour mettre ce socle de 1 m³. Il n'a y a donc qu'à cet endroit-là qu'il peut être implanté.

M. Perrot : cela dénaturera un peu la petite mosaïque située à l'entrée de Bidot.

Mme Voisin : nous ne pouvons pas tout avoir. Nous aurons un panneau à Bidot, et c'est très bien.

M. Perrot : il aurait pu être mis ailleurs.

Mme le Maire : Mme Voisin a longtemps cherché la solution pour la meilleure implantation possible. C'est la seule solution qui ait été trouvée.

M. Mailhé : l'implantation m'inquiète un peu : y a-t-il un point d'arrêt pour lire ce panneau ? Parce que nous allons afficher des informations que les gens liront en voiture ; même s'ils roulent à 30 km/h, j'ai peur ...

Mme le Maire : ... il y en a d'autres dans cette configuration-là. Vous voulez que nous mettions un "STOP", un feu rouge ?

M. Mailhé : ... non, je me pose la question si c'est judicieux de le mettre là alors que les véhicules vont rouler, on va regarder, on risque un accident. M. Lalanne, vous connaissez le système ... Voilà, c'est tout.

M. Perrot : les gens vont arriver à 50 km/h et plus, ils n'auront absolument pas le temps de le lire. Et même s'ils veulent le lire, ils risquent, comme le dit M. Mailhé, de causer des accidents. C'est pour cela que je disais de le mettre après le radar pédagogique où il y a une chicane ...

Mme Voisin : ... ce n'est pas possible, il y a un fossé ...

M. Perrot : ... je ne dis pas tout de suite après, mais bien après l'arrêt de bus ; il y a une sorte de chicane où les gens réduisent leur vitesse, ils ont donc plus de temps pour le lire ...

Mme Voisin : ... non, M. Perrot, les gens ne réduisent pas plus leur vitesse. Soit ils réduisent leur vitesse à l'entrée d'agglomération, ce qui est normal, soit ils ne la réduisent pas et ne la réduisent nulle part. J'habite là-bas, je peux vous dire que les gens qui ne respectent pas la vitesse, ils ne la respectent nulle part, même s'il y a une chicane. Ceci étant, ...

M. Lalanne : ... si l'emplacement n'est pas bien choisi et si cela doit poser des problèmes, je me pose la question de l'utilité de ce panneau à cet endroit, tout simplement.

M. Mailhé : merci, c'était la question que je posais. Est-ce judicieux de mettre un panneau là qui ne servira strictement à rien ?

Mme Voisin : merci pour les habitants d'Aygalounguo. Ils seront ravis ...

M. Mailhé : cela n'a aucun rapport avec les habitants. Est-ce qu'ils vont le lire ? Si eux s'arrêtent ...

Mme Voisin : ... mais bien sûr qu'ils vont le lire, parce que les habitants d'Aygalounguo respectent la limitation.

M. Mailhé : comment vont-ils le lire ? Mettez-le dans Aygalounguo ; là, oui, je dirai que c'est judicieux parce qu'il y a du passage piétons, du passage de véhicules. Sur un axe où l'on roule à 30, 50 km/h, quelle est l'utilité ? Comment va-t-on pouvoir lire ce panneau ?

Ensuite, je voudrais m'adresser à Mme le Maire : j'accepte l'ironie, mais dans une assemblée telle que celle-ci, je trouve qu'elle est mal venue. Je vous respecte, énormément, alors faites-en de même. Lorsque je dis cela, lorsque je dis que ce panneau n'aura aucune utilité parce que les gens vont circuler, quelque soit la vitesse, même si c'est 10 km/h, ils n'auront le temps que de lire la première ligne, en évitant les trottoirs, ou les bas-côtés ...

Mme le Maire : ... ni plus, ni moins, M. Mailhé, que celui installé aux Boulbènes, que celui installé à l'entrée du Banayre ...

M. Mailhé : ... et pourquoi ? Ce n'est pas judicieux ; c'est notre avis, et je le dis. Acceptez la contradiction ...

Mme le Maire : jusqu'à preuve du contraire ...

M. Mailhé : ... je le dis, ce n'est pas judicieux. Et encore, là, nous sommes à une vitesse encore plus importante parce que les gens arrivent vite à cet endroit-là.

Mme le Maire : jusqu'à preuve du contraire, depuis que nous sommes là, je ne sais pas ce qu'il s'est passé antérieurement, je n'ai connaissance d'aucun accident sur les sites que j'ai cités, les Boulbènes et le Banayre, lié au fait que les gens aient lu le panneau. Je n'ai aucune information là-dessus.

M. Mailhé : on sort d'un rond-point.

Mme le Maire : pour autant, des gens roulent vite, même dans les ronds-points.

M. Mailhé : vous avez raison.

M. Pilet : excusez-moi, cet argument me gêne parce qu'on est quand même sur un axe où il y a le plus d'accidents sur la commune.

J'ai une question : quel est l'avis du conseil de quartier ? Etant donné qu'il s'agit d'un conseil de quartier assez actif, qui a toujours des propositions, je suppose qu'il a dû être sollicité, a-t-il participé en donnant son avis ? C'est quand même un besoin qu'il y ait le panneau d'informations, en bas, pour moi il n'y a aucun souci. Sur cette implantation, quel est l'avis du conseil de quartier ?

Mme Voisin : la Présidente du conseil de quartier, excusez-moi, peut-être n'a-t-elle pas fait remonter l'information, a été informée, contente que ce soit pris en compte. La difficulté du secteur d'Aygalounguo est qu'il soit construit autour de cette départementale, il est en deux pôles. Il est hors de question de favoriser un pôle par rapport à l'autre, et de mettre ce panneau, par exemple, dans la rue des Raisins ou dans le chemin du Bois, ce qui n'a aucun sens. Les panneaux lumineux ont tous été mis sur les entrées d'Agglomération, sauf ceux situés route de Tarbes, bien sûr. Il me semble qu'au contraire de risquer un accident, il peut inciter à ralentir les gens qui rentrent dans la commune. Déjà, le radar pédagogique a effectivement fait ralentir les gens ; j'habite là-bas et j'y passe régulièrement. Le panneau lumineux ... nous parlions de manquer d'ironie au point de ne pas rire, mais je vois, je suis ravie ...

M. Lalanne : ... vous dites que le radar pédagogique a fait ralentir les gens. Je vous invite à y aller, d'y passer un quart d'heure ce soir par exemple et de regarder. J'ai en face de chez moi un radar pédagogique, que je vois depuis chez moi, surtout la nuit : il clignote en rouge en permanence. Il ne faut pas dire des âneries.

Mme Voisin : je dis qu'en moyenne le radar pédagogique sur Aygalounguo a fait ralentir les gens. Je suis désolée, j'y habite.

Mme le Maire : est-ce que tout le monde a pu s'exprimer sur le sujet ?

Mme Bobo : je voudrais y revenir, ce n'est pas sur l'emplacement. Est-ce que ce sera un des nouveaux panneaux lumineux ? Et, que sont devenus les anciens panneaux lumineux ? Parce que nous aurions pu les récupérer pour peut-être nous en servir sur la commune s'ils nous appartenaient.

Mme Voisin : certains étaient en location, ils ont été récupérés par l'entreprise. Le nouveau est effectivement sur le même fonctionnement que ceux qui ont été changés.

Mme Bobo : oui, mais ma question est "que sont devenus les anciens ?". Parce que nous aurions pu très bien nous en servir pour les mettre dans d'autres endroits ; nous les payons.

Mme Voisin : c'est un système d'exploitation différent sur les nouveaux panneaux. Nous ne pouvons donc pas utiliser les anciens avec le système d'exploitation actuel. La gestion se fait par internet, le système d'exploitation n'est pas le même.

Mme Bobo : nous avions quand même l'ancien système. Nous aurions donc pu très bien travailler avec les deux.

Mme Voisin : non, parce que cela générerait un double travail au service communication parce qu'il fallait traiter de manière différente ...

Mme Bobo : ... oui, mais cela aurait pu peut-être se faire sur les deux.

Mme le Maire : l'objectif aussi, porté par le service communication, est un aspect plus moderne et de meilleure qualité.

Mme Bobo : je comprends. Mais, nous sommes dans l'économie. Ce que je veux dire, c'est quand même bien aussi de pouvoir s'en resserrer parce qu'ils n'étaient pas hors service. Nous voyions très bien les écritures, ils étaient corrects. A mon avis, ils étaient très corrects. C'est quand même dommage que nous ne les ayons plus.

M. Mailhé : pour rebondir aux propos de Mme Bobo, je pense que nous pouvons les proposer à une autre commune.

Mme le Maire : ils n'étaient pas notre propriété, ils étaient en location.

Mme De Coux : tout un calcul avait été fait autour de ces panneaux lumineux, sachant que deux étaient en location. Il a été justement choisi, pour des raisons financières, de cesser la location et d'acheter des panneaux lumineux, en investissement. Cela représentait l'avantage d'uniformiser le type de panneaux et d'être dans l'investissement et non pas dans des charges de fonctionnement avec la location des anciens panneaux.

M. Pilet : ils n'étaient pas tous en location ? Certains ...

Mme De Coux : ... non ...

Mme Voisin : ... j'avoue que je n'avais pas pensé être interpellée ce soir. Je regarderai donc tout cela, et je vous ferai parvenir les informations ...

Mme le Maire : ... excusez-moi, nous allons arrêter sur ce sujet ...

M. Perrot : ... et ceux qui n'étaient pas en location, vous les avez revendus ?

Mme Voisin : je vous préparerai un document que je vous ferai parvenir. Merci.

Mme le Maire : nous clôturons là-dessus, M. Mailhé ; cela fait dix minutes que nous sommes sur les panneaux.

M. Mailhé : pour éviter les polémiques, je tiens à dire que nous votons "contre" l'emplacement, mais pas "contre" l'implantation de panneaux au niveau d'Aygalounguo.

Mme le Maire : d'accord, très bien. Nous allons voter point par point :

Pour les travaux portant sur le branchement pour le raccordement d'un panneau lumineux au carrefour du chemin Birazel et de la RD 68.

VOTE	
Pour :	22
Contre :	4 (Mme Boyer, MM. Lorrain, Mailhé et Perrot)
Abstention :	4 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et Vitet, M. Pilet)

Pour les travaux portant sur le déplacement de l'armoire à feux au carrefour RD 68/RD632.

M. Mailhé : nous pouvons en parler, en débattre.

Mme le Maire : pardon. Il s'agit du déplacement de l'armoire à feux ...

M. Marin : je viens de lire les trois points, je vous ai demandé si vous aviez des questions. Je ne vais pas relire les points. Avez-vous des questions ? Je vous le redemande.

M. Mailhé : oui. Nous votons chaque point ?

M. Marin : oui.

M. Mailhé : donc, voilà. Nous allons poser nos questions.

Mme le Maire : avez-vous des questions sur le déplacement de l'armoire à feux au carrefour RD 68/RD632 ?

M. Mailhé : cette armoire sera donc déplacée parce qu'elle est au milieu du trottoir ?

M. Marin : non, elle restera au milieu du trottoir. Le promoteur ne veut pas la mettre contre le mur de son immeuble sur le domaine privé.

M. Mailhé : le trottoir, qui l'a fait ?

M. Marin : il remettra en état le trottoir. Avec Mme le Maire, nous devons le rencontrer vendredi matin. Il y aura discussion parce qu'il semble qu'il y aura des difficultés pour lui faire remettre en état le trottoir, tel qu'il était au départ.

M. Mailhé : puisque nous sommes sur cette résidence : la route qui y accède appartient à qui finalement ?

M. Marin : pour moitié, à lui. Ce sont des points que nous avons élucidés vendredi matin.

M. Mailhé : vendredi matin, j'étais au travail, je suis désolé. Je travaille aussi.

C'est important que tout le monde le sache. Cela veut dire qu'il a empiété sur le domaine public ? Nous lui offrons des mètres carrés du domaine public.

M. Marin : oui.

M. Mailhé : et lui n'accepte pas que nous mettions un coffret contre son mur ?

Mme le Maire : ce sera l'objet de la discussion que nous aurons vendredi matin.

M. Mailhé : oui, mais avant de le voter, il faudrait quand même avoir la réponse.

Mme Bobo : pour quelle raison doit-il y avoir une modification ?

M. Marin : parce que nous ne pouvons pas laisser le trottoir tel qu'il est à l'heure actuelle. Étant donné que ce promoteur ne veut rien savoir pour cette armoire électrique, il faut la remonter parce que tel qu'il compte remettre le trottoir, l'armoire est enfoncée dans le sol et récupèrera donc toutes les eaux de pluie. Il faut donc la rehausser. Nous prenons cela à notre compte de façon à ce que les travaux du trottoir puissent être réalisés le plus rapidement possible parce que les piétons fonsorbais doivent passer. Si nous allons en justice, que se passera-t-il ?

Mme Bobo : oui, mais le trottoir nous appartient. Il était en état. L'armoire était en état. Donc, ...

M. Marin : ... c'est ce que je viens de vous dire ...

Mme Bobo : ... je ne comprends pas que ce soit la Mairie qui doive encore avoir des frais supplémentaires. C'est au promoteur, il ne faut pas se laisser ...

Mme le Maire : ... ce n'est pas parce que nous le votons aujourd'hui ... effectivement, nous pourrions très bien décider de ne pas le voter, et d'avoir vu le promoteur ...

M. Marin : ... cela nous a permis de savoir combien ça coûte.

Mme le Maire : effectivement, nous ne le votons pas, nous en reparlerons ...

Mme Bobo : ... nous ne pouvons pas non plus dire "Amen" ...

Mme le Maire : ... non, nous n'avons pas l'intention de lui dire "Amen" ...

Mme Bobo : ... il nous a fait des dégâts, c'est à lui à assumer.

Mme le Maire : nous sommes d'accord. Nous retirons ce point-là.

M. Pilet : dans la même logique, puisque nous en avons discuté en commission des finances, de ce que j'ai compris de ce que sera l'enjeu de la rencontre de vendredi, il y a aussi des problèmes avec les poteaux électriques et l'éclairage puisqu'il y a les trois poteaux qui restent, le plateau traversant qui me semble-t-il était compris au départ, qu'il devait réaliser pour la sortie. Il y a donc beaucoup de choses qui font contentieux.

Mme le Maire : nous avons un certain nombre d'arguments pour le faire changer d'avis.

M. Mailhé : j'ai fait un petit tour rapide : n'y aura-t-il pas aussi un petit problème d'accessibilité ? Est-il aux normes ?

Mme le Maire : sur le trottoir ?

M. Mailhé : c'est sur une partie publique, qui nous appartient ?

Mme le Maire : cela a été relevé par M. Marin. Sur la sortie, il a effectivement un trottoir qui borde la nouvelle voie qui fait qu'une personne à mobilité réduite sera obligée de faire tout le tour. Cela fera partie des points que nous lui demanderons de corriger.

M. Mailhé : donc, en échange, il peut au moins mettre le coffret contre son mur.

Mme le Maire : non, il n'y a pas forcément de notion d'échange. Il me semble que nous sommes en position pour exiger un certain nombre de choses. Nous clôturons donc sur ce point.

Pour la rénovation de l'éclairage rue Déodat de Séverac, les travaux de voirie ont commencé.

M. Marin : oui, les travaux ont commencé. Le SDEHG doit valider le fait que nous rénovons l'éclairage sur cette partie de la rue de Déodat de Séverac. Nous avons donc fait un montage de façon à ce que les travaux de génie civil puissent être commencés par l'entreprise qui travaille à l'heure actuelle sur cette rue. C'est pour que la participation du SDEHG soit comprise dans ces travaux.

... (hors micro)

M. Marin : non. Je l'ai expliqué en commission urbanisme, c'est dommage que vous n'ayez pas été présent ...

... (hors micro)

M. Marin : mais j'ai l'habitude de répéter la messe ...

... (hors micro)

M. Marin : ... les travaux, au départ, l'effacement des réseaux ...

M. Mailhé : ... je voudrais revenir aux mots que j'ai dits : le respect de l'Opposition est très important ...

M. Marin : ... de la rue de Déodat de Séverac ...

M. Mailhé : ... s'il vous plaît, le respect de l'Opposition et de vos co-listiers est très important.

Mme le Maire : M. Mailhé, nous avons entendu. Pour autant, faut-il en permanence en Conseil Municipal répéter les explications qui ont été données en commissions ? La question peut se poser. Ces travaux font partie de la rénovation de la rue de Déodat de Séverac.

M. Pilet : sauf qu'ils se rajoutent, ce n'était pas prévu dans le budget initial. C'est ça ? ... Merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux portant sur la rénovation de l'éclairage rue Déodat de Séverac.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - ÉNÉDIS - CONVENTION DE SERVITUDES - RUE DE L'ÉGLISE (délibération n° 2019-043)

Mme le Maire : il est proposé de signer une convention de servitudes avec ÉNÉDIS pour l'établissement d'une canalisation souterraine Basse Tension/ Haute Tension rue de l'Eglise, parcelle cadastrée AH n° 152.

Le plan et la convention étaient annexés à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme-VRD-transport-travaux du 18 février 2019.

M. Pilet : pourquoi cette convention de servitude ? Est-ce pour amener ...

M. Marin : ... elle est déjà réalisée depuis plusieurs années. Énédis a mis un certain temps pour se rendre compte qu'elle n'avait pas été enregistrée chez un notaire. Énédis nous demande donc de l'établir, c'est ce que nous avons aussi expliqué en commission d'urbanisme.

M. Pilet : c'est donc la régularisation d'un dossier qui date de 2016.

M. Marin : oui.

M. Pilet : merci. C'est pour signaler aussi la longueur du temps administratif de chaque côté.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ÉNÉDIS sur la parcelle située à Fonsorbes, Haute Garonne, cadastrées AH 152, et de l'autoriser à signer la convention et sa publication.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE IMPASSE - LIEU-DIT HOURNES (délibération n° 2019-044)

M. Marin : nous avons été sollicités pour délivrer un permis de construire à une personne qui construisait dans une impasse qui n'était pas dénommée. Il a donc fallu trouver très rapidement un nom de façon à ce qu'elle puisse déposer ses dossiers et les faire enregistrer. Étant donné que les ruelles voisines portaient un nom de pyrénéistes, nous avons donc jugé opportun de lui attribuer également le nom d'un pyrénéiste, à savoir "Eugène Trutat". M. Eugène Trutat, né le 25 août 1840 à Vernon (Eure), décédé le 6 août 1910 à Foix (Ariège), était un pyrénéiste reconnu, et fut Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse.

M. Perrot : sur le plan, ce n'est pas très clair. Jusqu'où va cette impasse ? Jusqu'au ...

M. Marin : ... elle est matérialisée sur le plan. C'est une propriété privée.

M. Perrot : n'y a-t-il pas moyen de la relier avec l'impasse de Hournes ?

M. Marin : il faudra voir si le propriétaire veut vendre la partie d'accès à sa maison en venant de l'autre côté.

Mme le Maire : l'idée serait effectivement de créer un maillage avec la route de Fontenilles. Nous sommes bien d'accord là-dessus. Pour autant, au même titre que l'impasse des Tourterelles, plusieurs impasses sur ce côté de la route de Fontenilles permettraient de créer à terme un maillage avec Hournes-Portérény. Pour l'instant, ces impasses sont privées.

M. Perrot : n'y a-t-il aucune intention d'essayer de voir le propriétaire pour justement lui faire une proposition ?

Mme le Maire : nous aurons quelques difficultés, me semble-t-il, à faire ouvrir ces impasses-là. Peut-être lorsque le haut de Hournes-Portérény s'ouvrira. Des discussions pourront peut-être être menées. En l'état, j'ai du mal à imaginer que les propriétaires acceptent d'ouvrir, car cela signifierait un passage important devant chez eux.

M. Perrot : ne pas les mettre en double sens. Mais par exemple de les mettre en sens unique de manière à pouvoir sortir vers la route de Fontenilles, ou pour en revenir. Mais au moins a minima dans un sens, cela permettrait de désengorger les autres voies.

Mme le Maire : dans l'absolu, vous avez effectivement raison, nous serions dans le cadre d'un maillage.

M. Perrot : lorsque j'ai vu le plan, c'est la première chose que je me suis dite.

Mme le Maire : nous sommes d'accord sur le fait que cela ouvre sur la route de Fontenilles. Nous pouvons poser la question, mais elle a déjà été posée et nous connaissons la réponse. Il faudra peut-être entamer d'autres démarches, mais nous n'en sommes pas là.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer une voie du lieu-dit Hournes "impasse Eugène Trutat".

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - ASSIGNATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

Mme le Maire : une administrée a introduit auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, le 27 janvier 2019, un recours en excès de pouvoir contre les non-oppositions des 19 avril et 14 septembre 2018 liées à une Déclaration Préalable correspondant à une clôture, et contre le rejet de son recours gracieux du 3 janvier 2019.

Aussi, un arrêté a été pris le 6 février 2019 désignant Me Courrech comme avocat pour représenter et défendre les intérêts de la ville.

Il s'agit d'un problème de clôture, entre deux voisins, qui n'a pas été construite sur la mitoyenneté. C'est terrible parce qu'ils viennent d'arriver à Fonsorbes et leurs relations sont exécrables. C'est désolant que des voisins en arrivent à une situation comme celle-là.

Mme Bobo : je voudrais préciser que j'ai rencontré le même cas trois ans auparavant. Je me suis renseignée auprès de l'urbanisme, on m'a dit qu'il n'y avait aucun problème. Alors que si vous veniez voir dans quel état c'est ...

Mme le Maire : ... le même cas où ?

Mme Bobo : chez moi. J'ai une clôture avec un pignon de trois mètres devant ma fenêtre, à trois mètres d'écart. J'ai juste ma terrasse qui est bordée. J'ai appelé à l'urbanisme, on m'a envoyé des textes, et on m'a dit qu'il n'y avait rien à faire. Ils ont le droit. Elle n'est même pas mitoyenne, rien du tout.

Mme le Maire : en l'occurrence, nous sommes dans la même situation ...

Mme Bobo : ... oui, mais pourquoi personne ne se déplace pour venir voir la situation ? Personne ...

Mme le Maire : ... nous la connaissons la situation ...

Mme Bobo : ... on m'a juste proposé un médiateur. Mais que va faire le médiateur ?

M. Marin : dans le cas précis, nous nous sommes déplacés à plusieurs reprises, et pas plus tard qu'hier après-midi : la Police Municipale, l'agent assermenté du service urbanisme ...

Mme Bobo : ... moi, je n'ai eu personne par contre ...

M. Marin : ... mais c'est sur une propriété privée. De plus, le lotissement n'est toujours pas rétrocedé. Il y a donc un énorme problème. Mais je pense très sincèrement que c'est un problème qui aurait dû quand même se traiter différemment.

Mme Bobo : moi, j'ai coupé court. Mais il est vrai qu'elle est confrontée aux mêmes réponses que j'ai eues. C'est normal que la personne soit ...

Mme le Maire : ... cela relève d'une affaire privée en fait.

Mme Bobo : oui.

22 - REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE

Mme le Maire : juste un point sur la réunion publique qui s'est déroulée le 7 février 2019 sur le cœur de ville. Nous avons prévu, dans la nouvelle phase de l'étude, les fiches actions avec les montants estimés des travaux sur chacune des polarités telles qu'elles ont été présentées par Mme Frauciel. Nous avons également l'intention de faire une exposition spécifique sur le sujet qui se tiendra à la salle d'expositions du 15 avril au 5 mai 2019 afin que les Fonsorbais qui le souhaitent, qui n'ont pas assisté à la présentation du 7 février dernier, puissent voir certaines affiches qui reprendront les différentes projections faites au cours de la réunion.

M. Perrot : pouvez-vous nous dire à peu près quand est-ce que nous aurons ces coûts, ces estimations ?

Mme le Maire : des fiches actions ? Elles sont en cours de travail par le cabinet Frauciel. Ce sera donc dans les semaines à venir.

M. Perrot : peut-être qu'au prochain Conseil Municipal nous aurons quelque chose ?

Mme le Maire : je ne sais pas, cela risque d'être juste tout de même.

M. Perrot : avril-mai peut-être ?

Mme le Maire : lorsque nous aurons les éléments, nous vous les communiquerons.

23 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire :

Décision Municipale : avenant n° 1 - désignation du Bureau d'Etude pour l'élaboration du projet de développement et de valorisation de la commune de Fonsorbes. Il s'agit simplement de la modification de la raison sociale et de la forme juridique du mandataire : l'Atelier Sol et Cité est devenu la SCOP SARL Atelier Sol et Cité au 1^{er} janvier 2019.

Décision Municipale : avenant n° 1 - réhabilitation d'un local en relais d'entreprises pour la révision du forfait du maître d'œuvre en fonction du montant définitif des travaux : 23 960,33 € HT et non plus 12 000 € HT, tel que cela avait évoqué puisqu'il s'agit d'un pourcentage du montant des travaux.

24 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Que représente, en termes de dépenses pour la Mairie, le salaire "chargé" d'un Policier Municipal Gardien/Brigadier titulaire, 1^{er} échelon ?

Mme le Maire : 31 000 €.

2. Point de situation sur le devenir de l'ancienne gare de Fonsorbes

Mme le Maire : aujourd'hui, sur l'ancienne gare de Fonsorbes, il n'est rien prévu en terme d'aménagement ou de réhabilitation, ni de vente du bâtiment à qui que ce soit, dans le sens où il reste l'un des derniers terrains appartenant à la commune à proximité du centre ville. Pour l'instant, nous la laissons en l'état. Sans aucun doute qu'un jour un projet sortira, peut-être avec l'idée que vous aviez eue en début de mandat, M. Perrot, à savoir garder uniquement la façade avec, derrière, la construction d'un bâtiment à usage public. Mais, pour l'instant, il n'y a aucune destination qui ait été évoquée pour ce bâtiment. Nous le laissons donc en l'état.

M. Perrot : est-ce que le fait de le laisser en l'état ne va pas le dégrader un peu plus ? N'y a-t-il pas un peu de fonds alloués pour justement le maintenir dans l'attente d'une décision ?

Mme le Maire : nous n'avons rien fait de particulier en terme de protection.

M. Marin : le spécialiste que nous avons mandaté pour l'étude, en début du mandat, prévoyait de faire des infiltrations de béton de tous les côtés, dont le coût était très élevé. Compte-tenu de l'état intérieur de la bâtisse, investir de telles sommes pour consolider les murs me semble un peu disproportionné.

M. Perrot : entre l'état des lieux à l'époque et maintenant, y a-t-il eu des dégradations ? Est-ce que ça s'est effrité ?

M. Marin : à mon avis, non. Je craignais énormément que la fissure qui est sur le côté s'écarte, mais pour le moment elle n'a pas bougé. Pour le moment, cela a l'air d'être stabilisé. Mais, véritablement, à l'intérieur le plancher tient par des étais, qu'il ne faut surtout pas enlever. Le sous-sol se remplit d'eau, l'escalier ne peut pas être emprunté parce qu'il existe un risque d'effondrement. Le bâtiment est vraiment en très mauvais état.

M. Perrot : oui, mais il faut le garder, il fait partie du patrimoine de Fonsorbes.

Mme le Maire : il n'y a pas de doute là-dessus, M. Perrot. Mais il est vrai que la réflexion que vous aviez portée, à savoir de garder la façade, peut être également retenue.

M. Perrot : là où j'habitais auparavant, il y avait à côté une très belle façade qui a été réhabilitée, avec des notaires à côté, ce qui est du plus bel effet.

Mme le Maire : en l'occurrence, il serait dommage de se priver de ce terrain parce que nous avons très peu de terrains en centre ville ; donc, gardons-le. Disons-nous que dans un mandat futur, peut-être y aura-t-il un projet qui permettra d'intégrer la préservation de ce patrimoine.

M. Perrot : il faut donc éviter d'urbaniser ce terrain.

Mme le Maire : aujourd'hui, ce n'est pas ce qui est prévu. A ce jour, rien n'est prévu. Je trouve effectivement qu'il serait dommageable de le vendre parce que nous nous priverions d'un terrain dont la commune de Fonsorbes aura sans aucun doute un jour besoin.

M. Perrot : et comme je le disais, cela fait partie du patrimoine. Il y a toute une histoire derrière, qu'il serait dommage de raser.

Mme le Maire : oui, bien sûr.

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Lors de l'été 2018, des locaux communaux ont été mis à disposition des gérants de la guinguette, à Bidot ; il semble que ces locaux soient toujours à leur disposition, nous voudrions savoir dans quel cadre administratif et sous quelles conditions tarifaires ?

Mme le Maire : en fait, il y a deux procédures différentes :

1. Une convention d'occupation du domaine public pour laquelle un appel à candidatures a été effectué en 2018. Les gérants retenus l'an dernier ont résilié la convention. Je vous rappelle qu'elle était reconductible pendant trois ans. Nous résilions la convention, et un nouvel appel à candidatures sera lancé cette semaine. En effet, la mère de la gérante aurait voulu reprendre la convention. Mais ce n'est pas possible de sous-louer dans le cadre des occupations du domaine public. En fait, la mère de la gérante, c'est la personne que nous avons tous vue cet été ; elle a aidé sa fille, que nous avons vue extrêmement présente sur le site. Par contre, elle pourra bien entendu déposer sa candidature. L'occupation de l'espace mis à disposition sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée d'un an, renouvelable trois fois, du 1^{er} mai au 30 septembre, avec au minimum trois jours par semaine, de 11h à 23h. C'est la convention que nous avons signée l'année dernière.

Le titulaire de la convention aura à s'acquitter d'une redevance fixe d'un montant de 15,00 € par jour d'occupation, avec un minimum de 200,00 € par mois, correspondant aux tarifs votés en Conseil Municipal le 29 mars 2018.

2. Concernant la location d'un local : un premier contrat a été signé du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018 pour un local annexe permettant le fonctionnement de la guinguette. Le loyer a été fixé à 300 € par mois. Puis un nouveau contrat pour le stockage du matériel a été signé du 1^{er} octobre au 30 avril 2019 pour 60 € par mois. Ce local sera proposé au nouvel exploitant de la guinguette avec ces deux tarifs différents, en fonction des périodes et des utilisations. C'est-à-dire qu'il y a la période d'été, où ce local est utilisé pour la fabrication des repas, et il y a la période hiver avec un tarif pour une utilisation de stockage.
2. Le groupe "Fonsorbes Citoyenneté" a publié un quatre pages sur lequel figure une photo de l'hôtel de ville, prise en altitude. Nous pensons que cette photo appartient au service communication de la Mairie. Nous voudrions en avoir confirmation. Si c'est le cas, nous rappelons que des photos ou créations, dans leur cadre d'une action municipale ou d'une commande publique, ne peuvent pas être utilisées par des tiers sans fixer un accord cadre : merci de bien vouloir nous fournir ce document.

M. Bataille, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : oui, l'association "Fonsorbes Citoyenneté" a publié un quatre pages avec une photo de la Mairie prise en altitude. Nous n'avons pas sollicité les services de la Mairie pour obtenir cette photo. C'est une photo que nous avons récupérée sur Internet, sur un autre site que celui de la Mairie.

M. Mailhé : il existe une loi qui interdit la publication de photos tombées dans le domaine public. C'est donc illégal.

M. Bataille : il faut avoir le consentement du propriétaire. Je vous explique : c'est une photo que nous avons mise pour faire la maquette du bulletin, que nous devons remplacer par la suite par une photo prise par nos soins. Dans la précipitation de la publication, c'est parti à l'impression avec la photo d'Internet. Effectivement, cela aurait dû être une photo prise par nos soins. Cela démontre juste qu'il faut que nous soyons tous vigilants dans les bulletins que nous faisons à l'usage, lorsque nous insérons des images dans ces bulletins parce que nous ne sommes pas les seuls à faire cette erreur.

M. Mailhé : il faut faire très attention et je souligne que vous êtes passés près d'une attaque en justice.

Mme le Maire : d'autres groupes présents ici utilisent aussi des logos sans autorisation. Pour exemple, un groupe utilise sur son site Facebook, ou sur son blog, des logos du Muretain Agglo, le logo de la Mairie de Fonsorbes avec deux yeux. Le groupe n'a demandé l'autorisation à personne.

M. Pilet : les logos, blasons et autres, publics, sont utilisables.

Mme Voisin : pour le logo de la ville de Fonsorbes, il existe une charte d'utilisation, en particulier pour les associations, spécifiant que la commune doit valider les écrits sur lesquels est apposé le logo.

Mme le Maire : pas dans le domaine public.

M. Pilet : nous vérifierons parce que je ne pense pas qu'il y ait le logo de la Mairie sur notre blog ...

Mme le Maire : ... il y a un logo avec deux yeux.

M. Pilet : nous vérifierons parce que cela ne me parle pas trop. En tout cas, il y a l'utilisation des logos qui sont faits, qui peuvent être utilisés ; après, ils ne peuvent pas être utilisés s'il y a une contrepartie financière, il y a toute une série de règles.

M. Bataille : il faut le consentement de la collectivité.

Mme Voisin : en l'occurrence, effectivement, il est certain qu'il faut être vigilants, toutes et tous, pour l'utilisation. Lorsque nous trouvons des images sur Internet, il faut faire attention.

Groupe "Fonsorbes Sources d'Avenir"

1. Des modifications concernant la voirie chemin Marial ont été effectuées. En effet, des chicanes ont été créées en plaçant de part et d'autre de la route des places de parking. Aucun panneau ne signale ces chicanes. De plus, la nuit, avec l'extinction des luminaires cela devient dangereux. Afin d'éviter les feux sur la route de Tarbes, beaucoup de camions passent par ce chemin. Ce rétrécissement de la voie est-il une volonté de la Mairie ou des riverains ? Visiblement, cela fait plus de nuisances qu'auparavant. Comment cette route sera-t-elle mise en sécurité ?

Mme le Maire : la décision d'installer des chicanes fait suite aux travaux menés par Égis dans le cadre du Plan Local de Déplacement. Le chemin Marial a été identifié comme étant une voie extrêmement fréquentée et une voie à risques. Je vous rappelle qu'avant que ne soient installées les chicanes, les voitures stationnaient sur les trottoirs. La création de parkings identifiés sur la voie de circulation oblige les gens à s'y garer. Il n'y a donc plus de voiture, à priori, garée sur les trottoirs, ce qui satisfait largement les piétons et les mamans avec les poussettes circulant sur ce chemin.

Concernant l'installation des plots, elle a bien entendu été étudiée avec le Muretain Agglo. Une erreur avait été commise au début de l'implantation des plots, à savoir : deux places de parking étaient situées très proches du feu ; nous avons immédiatement remarqué que cela gênait la fluidité de la circulation. Nous avons donc retiré les plots. Me concernant, je n'ai eu, en tout et pour tout, qu'une seule critique émanant d'une personne résidant un peu plus bas chemin Marial, elle m'a dit qu'elle n'était pas satisfaite. Par ailleurs, nous avons eu des mails de personnes extrêmement satisfaites, qui nous l'ont écrit, et j'ai vu plusieurs personnes qui nous ont remerciés d'avoir sécurisé le chemin Marial, et surtout d'avoir libéré les trottoirs. Donc, à ce jour, nous n'avons pas l'intention de revenir là-dessus. Concernant la dangerosité la nuit, si les plots étaient si dangereux et si peu visibles que ça, il est clair que cela ferait longtemps qu'ils ne seraient plus en place, qu'ils auraient été percutés par les véhicules. Or, cela fait quatre mois que nous les avons implantés, et ils sont toujours là.

M. Mailhé : vous aimez l'ironie.

Mme le Maire : non, ce n'est pas de l'ironie, c'est un constat.

M. Mailhé : je ne suis pas contre le fait d'avoir mis des places à cet endroit, mais je pense qu'il faudrait déjà signaler une priorité.

Mme le Maire : c'est évident lorsque vous avez un obstacle devant vous ; c'est le code de la route M. Mailhé.

M. Mailhé : oui, mais regardez sur Frouzins : nous avons le même cas, et il y a beaucoup de problèmes.

Mme le Maire : c'est le code de la route.

M. Mailhé : c'est la mise en sécurité, il faut que ce soit visible la nuit. Il ne faut pas attendre qu'il y ait un problème pour dire qu'il fallait le signaler.

Mme le Maire : il y a des bandes réfléchissantes en haut des plots. Lorsque nous arrivons en voiture, avec un éclairage normal nous les voyons. Cela fait quatre mois qu'ils y sont, il ne s'est rien passé. Quand bien même quelqu'un les percuterait, il les casserait, c'est tout.

M. Mailhé : nous en parlons. S'il arrive quelque chose, nous saurons le dire.

Mme le Maire : d'accord. Mais, personnellement, il me semble que la priorité doit être donnée aux piétons, aux cyclistes, aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, ils peuvent passer sur les trottoirs du chemin Marial, ce qui n'était pas le cas auparavant ; de part et d'autre, des voitures y étaient toujours garées. C'est cet intérêt-là qu'il faut y voir.

M. Mailhé : je ne reproche pas ces places. Je dis juste : j'espère qu'il ne s'y passera rien. La question était : est-ce que quelque chose sera fait pour une mise en sécurité plus importante ?

Mme le Maire : non, parce que nous sommes dans le respect du code de la route pour les usagers. Rien n'impose d'avoir une signalétique supplémentaire.

Mme Vitet : dans le cadre de l'implantation, nous sommes vraiment sur les préconisations d'Égis. Il est vrai que c'est mieux qu'il y ait des bandes réfléchissantes parce qu'à un moment nous avons pensé à installer des pots de fleurs afin d'apporter un peu de végétalisation. Pour le coup, cela était beaucoup plus dangereux. Nous étions plus dans le développement durable, mais il y avait quand même beaucoup plus de risques.

2. Concernant les travaux de rénovation de la route et des trottoirs chemin Canto-Laouzetto, les riverains avaient demandé la mise en place de gaines souterraines supplémentaires pour prévoir le développement de la fibre optique ; ceci pour éviter d'avoir à recasser dans un futur proche. Ces gaines ont-elles été mises en place ? Les riverains ont-ils été entendus ?

M. Marin : j'ai participé aux réunions organisées avec les riverains de Canto-Laouzetto. Cela n'a pas été, en mon sens, un sujet que j'ai retenu, puisqu'à mon avis il n'a pas été abordé. C'est effectivement un souci, que nous avons abordé avec M. Gaubert, de mettre des gaines dans les rues que nous refaisons. Le problème, autant pour le chemin de Canto-Laouzetto que celui de Bellevue, est que le coût n'est pas dans la mise en place d'une gaine, parce que si nous mettons celle-ci tout le long de la rue, il faut ensuite procéder au raccordement des usagers, il faut donc retrouver la gaine. Si nous faisons un système de gainage complet, il n'y a plus qu'à faire l'effacement des réseaux, payer le prix fort. Le problème des gaines mises en place pour la fibre, est qu'il faudrait faire, non seulement la gaine dans la rue, mais ensuite le raccordement à tous les usagers, qui coûte très cher et qui pénalise. Lorsque nous avons voulu faire la rénovation du chemin de Canto-Laouzetto, nous voulions faire un beau chemin, d'ailleurs il l'est, je pense que tout le monde le reconnaît, ainsi que l'effacement des réseaux. Mais lorsque nous avons vu la facture, pas tellement celle du syndicat d'énergie puisqu'il prend à sa charge 80 % du coût, mais celle d'Orange, elle était bien plus que significative. Nous n'avons donc pas retenu l'effacement des réseaux parce que nous n'avions pas les moyens financiers pour la réhabilitation du chemin de Canto-Laouzetto, et de continuer ensuite sur les autres. Nous n'avons donc pas retenu le principe de mettre une gaine dans la rue.

De plus, lorsque le Département mettra en place le réseau, il nous a été expliqué que, de point de raccordement à point de raccordement, se sera très certainement fait par gaines souterraines. Mais ensuite, il nous a été assuré que le raccordement aux usagers sera fait par fibre aérienne. Au début, nous pensions que c'était "tout beau", mais le problème est que ce ne sera pas terrible.

Mme le Maire : ces sont des informations que nous avons eues lors de réunions, notamment lors de celle à laquelle nous avons assisté à Portet sur Garonne quelques mois auparavant.

Mme Bobo : comment font les autres communes alors ? Pibrac est en train de mettre la fibre, il n'y a pas de poteau.

Mme le Maire : peut-être qu'Orange paye pour Pibrac ...

Mme Bobo : ... il n'y a aucun poteau, tout est souterrain ...

M. Marin : ... c'est la raison pour laquelle à un moment le Muretain Agglo ne voulait pas que nous adhérions au SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique). A Muret, c'est souterrain, mais ce n'est pas la commune qui a payé, c'est Orange.

M. Mailhé : nous parlons bien de la gaine ? Nous ne parlons pas de la fibre ?

M. Marin : nous parlons de la fibre.

Mme le Maire : des gaines pour la fibre.

M. Mailhé : des gaines pour la fibre, en prévision, le temps du chantier, de les relier pour la mise en place de la fibre ...

M. Marin : ... nous n'avons pas fait le réseau de gaines souterraines reliant les abonnés.

M. Mailhé : le coût ?

M. Marin : 55 000 €.

M. Mailhé : sur un projet de ?

M. Marin : de 180.

Mme le Maire : avec en plus un calendrier faisant reculer le chantier. Mais la somme nous a refroidis.

M. Mailhé : concernant les retours, c'est dommage qu'ils ne vous l'aient pas dit puisque nous, nous avons eu ces retours-là sur ces demandes.

M. Marin : les réunions que nous avons eues avec les riverains de Canto-Laouzetto portaient surtout sur la sécurité, le rétrécissement de la rue, la priorité. Les travaux ne sont pas tout à fait terminés, la signalétique et la signalisation verticale et horizontale ne sont pas réalisées. Tout a été fait en grande concertation avec les riverains de Canto-Laouzetto.

M. Perrot : vous parlez de signalisation. Quand sera-t-elle faite à peu près ?

M. Marin : il faut que je sollicite de nouveau le Muretain Agglo. Nous sommes dépendants des services ...

M. Perrot : ... cela fait quand même un ou deux mois que c'est fini.

Mme le Maire : nous sommes d'accord, M. Perrot. Nous constatons la même chose que vous. Nous nous désolons chaque fois qu'il est question de panneaux, cela prend un temps fou. C'est terrible, nous n'avons pas la main dessus, nous n'arrivons pas à les faire avancer plus vite.

Mme Bobo : je veux juste revenir sur la fibre, par rapport au branchement des particuliers. Il y a déjà les branchements téléphoniques chez les particuliers : ne pouvons-nous pas quand même faire avec ces gaines pour le branchement de la fibre ?

M. Franchina, Conseiller délégué au développement numérique : il est prévu, au niveau de la pose de la fibre, Fibre 31 en est déléguée, que le génie civil soit en réutilisation des fourreaux existants, ou alors qu'il utilise les voies aériennes, et qu'il aille jusqu'à la limite du domaine privé. Ensuite, interviennent les opérateurs de télécommunications qui commercialisent les abonnements et qui feront le raccordement entre la partie réalisée et le domicile, y compris le fait de mettre la fibre optique. Ils essaient donc de réutiliser un maximum de fourreaux existants, ce qui est beaucoup plus rapide et beaucoup moins onéreux pour eux. Et, dans certains cas, lorsqu'il n'y a pas de fourreaux existants, ils réutilisent un passage aérien. C'est ce qui nous a été dit au cours des différents contacts que nous avons eus.

Mme Bobo : d'accord, nous pouvons réutiliser, donc tout le monde n'aura pas le passage aérien.

M. Franchina : ils nous ont donné un chiffre : pour une commune comme Fonsorbes, 85 % de la pose de la fibre réutiliseront des fourreaux souterrains existants.

25 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire :

Visite du Sénateur Pierre Médevielle

Il viendra à Fonsorbes le mercredi 27 février 2019 à 10 h, en Mairie. Si vous le souhaitez, vous êtes donc tous invités à participer aux échanges que nous aurons avec lui.

Grand débat

Demain, aura lieu le grand débat à 20 h.

M. Lalanne, je me souviens effectivement du mail que vous m'aviez envoyé lors de la mise en place du cahier de doléances, sur le fait que vous souhaitiez le revoir avant que nous ne le clôturions. Je le remettrai donc demain à Mme Iborra pour qu'elle le fasse suivre. Il est donc encore disponible jusqu'à demain en fin d'après-midi si vous souhaitez le consulter.

M. Lorrain : y a-t-il un thème sur ce grand débat ? Il est bien démocratique ?

Mme le Maire : oui, il y a un thème "citoyenneté et démocratie". J'ai informé Mme Iborra que certains participants voudront sans aucun doute aborder d'autres sujets. Elle m'a dit que d'autres thèmes pourront bien entendu être abordés. Mais pour autant, je ne suis pas l'organisatrice du débat, la commune de Fonsorbes met simplement une salle à disposition.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 33.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
HERNANDEZ Adda



